



UNIVERSITE LIBRE DE BRUXELLES  
Faculté des Sciences sociales et Politiques  
Département des Science Sociales et du Travail

Mémoire présenté en vue de l'obtention du diplôme de Master 120 en  
Sciences du Travail

Finalité : Gestion de la formation et de la transition professionnelle

- 2e année

**TITRE : Dans un contexte de salariat fragilisé et face au délitement  
du lien social, les échanges à l'œuvre dans les SEL sont-ils à même  
de créer ou de renforcer le lien social ?**

**Les cas du BruSEL et du SELouverture.**

Désirée GOMEZ

Directeur : Mr Mejed HAMZAOUI

Assesseur : Mr Guy LEBEER

## **Remerciements**

Nous tenons à remercier le corps professoral de l'ULB, et particulièrement Mr. Mejed Hamzaoui pour le suivi de notre mémoire, pour sa disponibilité et ses conseils constructifs.

Nous remercions également tous les participants à notre enquête, et en particulier Jacqueline, la responsable du BruSEL et Henry le responsable du SELouverture. Merci pour votre accueil chaleureux.

Merci également à ma famille, tout particulièrement à mon mari et à mon fils pour leur soutien et leur encouragement.

Introduction	1
--------------	---

### **Chapitre 1 : la crise du salariat et son incidence sur le lien social**

1.1	Bref historique de la société salariale et centralité du travail	
1.1.1	Historique de la société salariale	3
1.1.2	Centralité de l'emploi	4
1.1.3	Clarification conceptuelle : Le travail - activité et le travail - emploi	5
1.2	Le travail au fondement du lien social	
1.2.1	Dans les sociétés pré-modernes et dans les sociétés modernes	7
1.2.2	L'intégration par le travail	10
1.2.3	Crise de l'emploi, crise du lien social	11
1.3	Les formes du lien social	
1.3.1	Un lien social en mutation	15
1.3.2	Le lien d'association	16

### **Chapitre 2 : Les Systèmes d'Echange Local (SEL)**

2.1	Présentation des SEL	17
2.1.1	Historique et propagation des SEL dans le monde	18
2.1.2	Diversité du fait monétaire	20
2.1.3	Les SEL en Belgique francophone	22
2.1.4	Le fonctionnement des SEL: Cas de BruSEL et de SELouverture	22
2.2	Les transferts sociaux du point de vue sociologique	24
2.2.1	Différence don et échange	24
2.2.2	La catégorisation de Marcel Mauss et ses limites	25
2.2.3	Les normes de l'échange	27
2.3	Différentes visions de l'échange	28
2.3.1	Selon la vision économique (valeur d'usage, valeur d'échange)	28
2.3.2	Selon la vision marxiste (la valeur travail)	30
2.3.3	Selon la vision anthropologique (la valeur réciproitaire)	32
2.4	La dimension relationnelle de l'échange réciproitaire ou le don	34

### **Chapitre 3 : L'analyse sociologique**

3.1	La démarche méthodologique	40
3.2	La population cible et la constitution de l'échantillon	41
3.3	La récolte de données	43
3.3.1	L'observation participante	43
3.3.2	Les entretiens semi-directifs	44
3.4	Analyse thématique	45
3.5	Analyse croisée (mise en parallèle de thèmes identifiés)	51
3.6	Limites de notre étude et difficultés rencontrées	53
	Conclusion	54
	Bibliographie	58

Annexe 1 : Grille d'entretien

Annexe 2 : Tableau récapitulatif des réponses reçues

## Introduction

La croissance économique et le modèle de société instaurés dans les pays industrialisés devaient permettre l'avènement d'une société plus prospère et plus égalitaire. C'est la croyance générale qui a animé la majorité des citoyens pendant les années dites des trente glorieuses. La croissance économique semblait garantir le social par le plein emploi. Pourtant, cette articulation économie – social est remise en question de nos jours. L'Etat social n'est plus à mesure de jouer son rôle de redistribution et de protection face à une population de plus en plus fragilisée.

C'est ainsi que depuis bientôt trois décennies, nous sommes confrontés à une situation de crise persistante : crise économique, crise financière, crise politique, crise de l'Etat social, crise de l'Etat national, crise des valeurs, crise de religion, crise écologique, etc. Une crise aussi multiforme nous amène à nous interroger sur notre modèle de société et nous invite à réfléchir sur les alternatives possibles. Même si l'ampleur de la crise n'est pas homogène dans tous les pays, les conséquences sur l'emploi sont par contre présentes partout bien qu'à des degrés divers: chômage massif et durable, précarisation des conditions de travail, montée des contrats atypiques. Dans quelle direction faut-il chercher des solutions à cette crise ? Son interprétation et son analyse ne peuvent se faire que par une approche holiste, qui malheureusement dépasserait largement le cadre de ce travail.

Face à la crise, de plus en plus de voix s'élèvent pour dénoncer les dérives du système capitaliste qui engendre beaucoup de pauvreté et d'inégalité. Par ailleurs, les problèmes climatiques ont davantage fait prendre conscience que la croissance indéfinie n'est pas possible dans un environnement fini. Plusieurs alternatives sont proposées. Du côté du politique, on multiplie les mesures pour relancer la croissance et par ricochet l'emploi. Du côté des entreprises, on cherche toujours à baisser les coûts de la main d'œuvre et à maximiser le profit, d'où la vague récente de délocalisation/relocalisation. Du côté des travailleurs, certains essaient par tous les moyens et tous les sacrifices de conserver leur emploi. D'autres recherchent hors de la

situation d'emploi les solutions. C'est ainsi que l'on assiste à un foisonnement d'initiatives citoyennes et solidaires qui attestent d'une grande mutation sociétale en cours. Parmi ces initiatives, on compte les systèmes d'échange de type SEL, les groupements d'achat (GASAP), les associations d'aide à l'agriculture paysanne (AMAP), les réseaux d'Echanges et de Savoirs (RERS), les banques du temps, les repairs-café, les habitats groupés, les prêts entre particuliers, etc. Devant ce grand choix d'initiatives citoyennes, nous avons finalement opté pour les SEL (Systèmes d'Echange Local) comme cadre de recherche car ces associations nous semblaient assez ouvertes et capable d'intégrer en leur sein des objectifs variés, contrairement aux autres associations qui étaient plus spécifiques dans leur objectifs.

Notre questionnement de départ était de chercher à comprendre si les personnes impactées par la crise de l'emploi pouvaient trouver dans les initiatives citoyennes des opportunités de tisser ou de renforcer le lien social. C'est ainsi que nous avons commencé nos recherches théoriques que nous présentons dans le premier chapitre. Dans cette partie, nous analyserons la crise actuelle de l'emploi en nous basant principalement sur les travaux de Robert Castel.

Le deuxième chapitre, également théorique, sera consacré à l'analyse des échanges comme mode de transaction sociale, et source de lien social. En effet nous avons entre temps eu l'occasion d'approcher deux SEL, le BruSEL et le SELouverture. Cela nous a permis de mieux comprendre la réalité des échanges qui se font dans ces associations, et d'émettre l'hypothèse selon laquelle les SEL sont à même de renforcer le lien social entre les membres.

Il nous restait à vérifier cette hypothèse dans la pratique. Le chapitre trois fera état de notre travail empirique avec l'observation participante du terrain, puis l'enquête proprement dite au travers d'entretiens semi-directifs. Cette partie nous permettra de présenter les résultats obtenus et de proposer une réponse à notre interrogation initiale qui était de savoir si les SEL pouvaient contribuer à tisser ou à renforcer le lien social dans un contexte de salariat fragilisé.

## **Chapitre 1: la crise du salariat et son incidence sur le lien social**

### **1.1 Bref historique de la société salariale et centralité du travail**

#### **1.1.1 Historique de la société salariale**

Il est important de remonter même brièvement dans l'histoire pour mieux comprendre les origines du salariat moderne. La société salariale telle que nous la connaissons aujourd'hui est la résultante d'une longue histoire non linéaire mais jalonnée de mutations, d'oppression des seigneurs, de misère des classes laborieuses, de paupérisme, de luttes ouvrières, de débats parlementaires houleux. Les événements majeurs de cette période sont d'une part la prise de conscience de la vulnérabilité de masse au 18<sup>e</sup> siècle, et d'autre part la transformation de la conception du travail désormais considéré comme source de richesse et dont il fallait garantir l'accès à tous. Par la suite, ce libre accès au travail a été réglementé par une série de lois qui ont donné corps au droit du travail. Enfin, les protections adossées au travail dans le cadre de la sécurité sociale ont été déterminantes pour faire du travail un « emploi » et en même temps le mode d'identification privilégié. C'est ainsi que « *le 20<sup>e</sup> siècle a vu les contraintes du salariat sortir des usines et gagner tous les recoins de la vie sociale* »<sup>1</sup>.

Le salariat d'après guerre ne forme cependant pas un bloc unique et homogène à l'intérieur duquel le plein emploi ou à défaut un chômage temporaire serait la condition de tous. Robert Castel en a distingué différents sous-groupes: Le bloc des professions libérales, le salariat haut de gamme, le bloc périphérique des travailleurs précaires, le quart monde, le bloc des positions éminentes (héritiers, artistes,...). Tous ces groupes ne sont pas nécessairement engagés dans un contrat de travail/emploi. Cependant, le salariat reste la forme d'occupation majoritaire en 2011 avec 88,4% notamment en France<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> Aglietta M. & Brender A., *Les métamorphoses de la société salariale, La France en projet*, Edition Calmann-Levy, 1984, p. 13

<sup>2</sup> Vidalenc J. & Wolff L., division Emploi, INSEE, *Une photographie du marché du travail en 2010*, Insee Première n° 1415, Septembre 2012, p.1.

Dans le cadre de notre travail, nous allons considérer la société salariale comme un ensemble incluant tous ces sous-groupes, partageant les mêmes aspirations, et dont l'essentiel des temps et des rythmes sociaux sont structurés autour du salariat. Car le salariat est non seulement un mode de vie mais aussi un modèle dont les grandes caractéristiques se retrouvent dans la plupart des pays industrialisés bien qu'avec des variations spécifiques. C'est pourquoi la crise du salariat affectera toute la société moderne. Notre étude portera majoritairement sur les cas français et belge qui présentent plusieurs similitudes sur les plans historique, économique et social.

### 1.1.2 Centralité de l'emploi

Non seulement l'emploi a gagné toutes les sphères de la vie sociale, mais il est aussi devenu l'activité « *la mieux considérée des activités humaines* »<sup>3</sup> selon l'expression de Hannah Arendt. Dominique Méda quant à elle présente l'emploi comme norme sociale de telle sorte que pour beaucoup de personnes son absence « *équivaut à une sorte de mort sociale qui se traduit non seulement par une baisse de revenu disponible mais aussi par le sentiment de son inutilité sociale...* »<sup>4</sup>. Selon cet auteur, l'emploi comme activité productive a pris une importance démesurée par rapport aux autres formes d'activités humaines socialement reconnues. La centralité du travail dans la forme emploi est confirmée par Robert Castel qui en fait le fondement de la *citoyenneté économique et sociale*<sup>5</sup>. En effet le travail dans sa forme emploi représente un statut à part entière, il définit la position sociale, le revenu, la consommation, il donne accès à des droits et des protections.

Cependant, il faut relativiser ces affirmations sur la crise de l'emploi en précisant que le salariat continue d'être la principale activité dans la société moderne. Il n'a pas perdu sa centralité, il conserve sa place quasi-hégémonique en Europe occidentale. Cependant, le statut salarial se fragilise de plus en plus à travers l'apparition de contrats atypiques et l'affaiblissement des droits et des protections rattachés à l'emploi. Selon l'enquête force de travail de Eurostat, le taux d'emploi en 2010 dans

---

<sup>3</sup> Arendt H., *Condition de l'homme moderne*, Paris, Edition Pocket, 1994, p. 147

<sup>4</sup> Méda D., *Centralité du travail, plein emploi de qualité et développement humain*, Cités, 2001/4 n0. 8, p. 29

<sup>5</sup> Castel R., *Les métamorphoses de la question sociale : une chronique du salariat*, coll. Folio, éd. Gallimard, 1999, p. 731

les 27 pays européens est de 64.1%<sup>6</sup> de la population active. Concernant les types de contrat de travail, le contrat CDI à caractère stable devient de plus en plus rare, alors que la part des contrats précaires augmente très rapidement, passant de 16,2 % en 2001 à 19,5 % en 2011<sup>7</sup> toujours selon l'enquête EFT de EuroStat. Cependant, la progression et la durée du chômage de masse, l'augmentation du nombre de contrats atypiques et précaires fragilisent l'équilibre de la société salariale dont *le tissu social s'effiloche*<sup>8</sup> petit à petit.

### 1.1.3 Clarification conceptuelle : Le travail comme activité et le travail comme emploi

Le mot travail est un terme polysémique dont le sens varie selon la discipline, selon l'époque, et selon la culture. Ainsi, on peut parler de travail champêtre, travail domestique, travail avant l'accouchement, travail artistique, etc. Cette acception large fait référence au travail comme catégorie anthropologique c'est-à-dire toute activité de l'homme sur son environnement en vue d'en extraire les moyens de sa subsistance et satisfaire ses besoins. Selon l'anthropologie, le travail fait référence à l'activité humaine telle qu'elle existe dans toutes les sociétés. Hannah Arendt a distingué trois niveaux d'activités fondamentales de l'homme : *le travail, l'œuvre et l'action*<sup>9</sup>. Le travail serait l'activité laborieuse de l'homme *animal laborans*, l'œuvre serait l'activité de l'homme *homo faber* qui façonne son environnement par la création d'objets, et l'action serait l'activité politique par excellence qui contribuerait au développement de la cité.

Quand à Robert Castel, il opère une distinction du travail selon l'époque historique. «*Avant la révolution industrielle, travail réglé et travail forcé représentent les deux modalités principales de l'organisation du travail* »<sup>10</sup>. Se dégage ici une idée de coercition et d'aliénation sans laquelle le travail ne se ferait. Mais c'est la transformation du travail après l'avènement de la révolution industrielle qui va retenir

---

<sup>6</sup> Site EuroStat,

[http://epp.eurostat.ec.europa.eu/statistics\\_explained/index.php/Employment\\_statistics/fr#Taux\\_d.E2.80.99emploi\\_.E2.80.93\\_Dif\\_f.C3.A9rences\\_en\\_fonction\\_du\\_sexe.2C\\_de\\_l.E2.80.99.C3.A2ge\\_et\\_du\\_niveau\\_d.E2.80.99.C3.A9tudes](http://epp.eurostat.ec.europa.eu/statistics_explained/index.php/Employment_statistics/fr#Taux_d.E2.80.99emploi_.E2.80.93_Dif_f.C3.A9rences_en_fonction_du_sexe.2C_de_l.E2.80.99.C3.A2ge_et_du_niveau_d.E2.80.99.C3.A9tudes), page consultée le 22 fév. 2014

<sup>7</sup> Ibidem

<sup>8</sup> Castel R., Op. cit., 1999, p. 744

<sup>9</sup> Arendt H., Op. cit., 1994, p. 41

<sup>10</sup> Castel R., Op. cit., 1999, p. 205



notre attention dans le cadre de notre étude, après « *son ascension soudaine et spectaculaire, passant du dernier rang, de la situation méprisée, à la place d'honneur et devenant la mieux considérée des activités humaines* »<sup>11</sup>.

Avec l'avènement de la société salariale, le travail est désormais perçu comme activité émancipatrice, dont notre société a fait le fondement de *son existence, le moyen et le but suprême*<sup>12</sup>. Il ne s'agit donc plus du travail au sens large comme activité humaine mais au sens restreint dans sa forme emploi, c'est-à-dire encadré par le droit du travail et auquel sont rattachées les principales sécurités sociales. Dans le model d'organisation fordiste institué durant les années d'après guerre, l'emploi est défini comme « *l'ensemble des modalités d'accès et de retrait du marché du travail ainsi que la traduction de l'activité laborieuse en terme de statuts sociaux* »<sup>13</sup>.

Pour le présent mémoire, nous aborderons le concept du travail en tant qu'emploi dans le cadre de la société salariale. Nous utiliserons donc de manière interchangeable les termes activité, travail et emploi pour désigner l'objet de notre étude qui est le travail dans sa forme emploi. Nous avons choisi de placer notre analyse dans ce cadre car comme nous l'avons déjà mentionné plus haut, malgré la montée du chômage et du sous-emploi, l'emploi demeure la forme d'activité la plus répandue en Europe occidentale.

---

<sup>11</sup> Arendt H., Op, cit., 1994, p. 147

<sup>12</sup> Gorz A., *Métamorphoses du travail*, Editions Galilée, 1988, p. 29

<sup>13</sup> Decoufle A., Maruani M., «*Pour une sociologie de l'emploi*», Revue française des affaires sociales, 1987, p. 10

## 1.2 Le travail au fondement du lien social

### 1.2.1 Dans les sociétés pré-modernes (liens mécaniques et liens de sociabilités primaires)

Il s'agit d'une notion complexe qui anime les réflexions sociologiques et philosophiques depuis Platon et qui tentent de comprendre ce qui fait la cohésion et l'équilibre de la société, mais aussi ce qui la menace c'est-à-dire le désordre et l'anomie. Au sens étymologique, le mot lien vient du terme latin « ligare » qui veut dire lier, assembler, attacher. A une époque qui paraît de nos jours révolue (du moins en Europe occidentale), le lien social émanait de la féodalité ou de la monarchie, de la capacité des seigneurs investis d'autorité naturelle ou divine à maintenir ensemble la communauté. C'est cet état qu'Emile Durkheim a qualifié de société pré-moderne régie par des liens mécaniques ou que Robert Castel a dénommé état de « sociabilité primaire ».

Emile Durkheim dans son ouvrage sur la division du travail social parle de société primitive ou de société inférieure régie par des valeurs communes, par un droit répressif qui sert à maintenir en place l'organisation et la hiérarchie sociale. *«L'ensemble des croyances et des sentiments communs à la moyenne des membres d'une même société forme un système déterminé...»*<sup>14</sup> qui fait office de conscience collective ou commune. Cette conscience collective n'est pas garantie par un organe unique ou une institution spécifique, mais elle est *« diffuse dans toute l'étendue de la société »*<sup>15</sup>. Elle se transmet d'une génération à une autre de manière statique c'est-à-dire sans évolution majeure car tout manquement ou tentative de remise en question est sanctionnée parce que *« le droit est tout entier pénal »*<sup>16</sup>. Pour résumer de manière schématique la présentation de la société pré-moderne selon Durkheim, on peut dire que ce sont des sociétés de similitudes où il n'existe pas d'institutions mais plutôt un système de valeurs définissant des liens sociaux « mécaniques ».

---

<sup>14</sup> Durkheim E., *«De la division du travail social»*, Edition quadrige, Juin 1991, p. 46

<sup>15</sup> Ibidem.

<sup>16</sup> Ibid. p. 42

Robert Castel propose une autre définition de la société pré-moderne, qu'il nomme société de sociabilité primaire. Il la définit comme une société où « *les systèmes de règles liant directement les membres d'un groupe sur la base de leur appartenance familiale, de voisinage, de travail, et tissant des réseaux d'interdépendances sans la médiation d'institutions spécifiques* »<sup>17</sup>. Encore une fois la proximité géographique, la vie communautaire et l'absence d'institutions spécialisées ressortent comme éléments déterminants soulignés autant par Durkheim que par Castel dans la compréhension du fonctionnement de ces sociétés pré-modernes.

#### Dans les sociétés modernes (liens organiques)

Comment définir la société moderne? Qu'est ce qui fait la modernité de notre société? Plusieurs éléments peuvent entrer en compte pour tenter de comprendre ce qui caractérise la modernité mais nous en retiendrons ici un seul pour rester dans le cadre de notre sujet (qui est la compréhension du lien social). Un des points caractéristiques de notre société moderne c'est que les sociabilités de proximité se sont affaiblies et les rapports entre les individus ne sont plus régulés par les interdépendances communautaires. C'est désormais l'individualisme qui prévaut. Les relations de proximité ne sont plus appréhendées de la même manière. Quant aux institutions, on peut dire que notre société moderne est fortement institutionnalisée.

Qu'est ce qui fait alors le lien social, qu'est ce qui donne forme à *une société composée d'une poussière infinie d'individus* selon l'expression d'Emile Durkheim? C'est la *division organique du travail*, c'est-à-dire la différenciation des individus qui fait que l'individu dépend plus étroitement de la société tout en devenant plus autonome. C'est donc selon Durkheim, la spécialisation des individus qui construit le lien social de telle sorte que « *les différentes parties de l'agrégat, parce qu'elles remplissent des fonctions différentes, ne peuvent pas être facilement séparées* »<sup>18</sup>. Ainsi la différenciation des individus les obligerait à être solidaires parce que dépendant les uns des autres et donc garantie la cohésion sociale.

---

<sup>17</sup> Castel R., Op. cit., 1999, p. 49

<sup>18</sup> Durkheim E., Op. cit., 1991, p. 121

Selon la définition de Serge Paugam, « *le lien social c'est ce qui fait société dans un monde individualiste. C'est le désir de vivre ensemble, la volonté de relier les individus dispersés, l'ambition d'une cohésion plus profonde de la société dans son ensemble* »<sup>19</sup>. Le lien social est ici présenté comme le ciment qui lie les individus entre eux. Cette définition nous semble rassembler les éléments de proximité, non plus traditionnels mais modernes selon la division sociale, dans la mesure où elle tient compte de l'évolution des rapports sociaux qui sont passés des rapports de similitudes à des rapports individualistes.

Cependant, comme le souligne Donzelot, cet enchaînement ne se vérifie plus de nos jours, car « *la cohésion sociale n'est plus adossée à cette solidarité objective, elle devient un problème majeur pour toutes les sociétés, riches comme pauvres...* »<sup>20</sup>. Mais pourquoi la cohésion sociale serait un problème dans les sociétés modernes? Le libre accès au travail et la croissance économique de même que l'avènement de l'Etat social auraient dû réaliser le progrès pour tous en améliorant la condition de tous les citoyens, et par ricochet la cohésion sociale. Avant de creuser davantage cette question, voyons d'abord le lien entre emploi et lien social.

D'après ce qui précède, ce n'est pas tant la différenciation des individus qui fait la société mais la mise en œuvre de cette différenciation dans l'organisation du travail. Or le mode d'organisation de travail dominant de nos jours est le salariat par le biais de l'emploi. Est-ce à dire qu'il n'y avait pas de lien social dans les sociétés où l'emploi est inconnu? Bien évidemment non, cela veut dire que l'emploi est fondateur d'un type de lien nouveau dans le cadre où il évolue c'est-à-dire la société salariale. Dans la société salariale telle que nous la vivons aujourd'hui, c'est bien l'emploi qui est au fondement de l'ordre social. Comme le dit Robert Castel, « *le salariat n'est pas seulement un mode de rétribution du travail, mais la condition à partir de laquelle les individus sont distribués dans l'espace social* »<sup>21</sup>.

---

<sup>19</sup> Paugam Serge, *Le lien social*, Que sais-je, Edition Paris : Presses universitaires de France, 2008, p. 3

<sup>20</sup> Donzelot Jacques, « Refonder la cohésion sociale », revue *Esprit*, 2006/12 .p. 11

<sup>21</sup> Castel Robert, *Les métamorphoses de la question sociale : une chronique du salariat*, coll. Folio, éd. Gallimard, 1999, p. 600

### 1.2.3 L'intégration par le travail

Comment l'emploi permet-il l'intégration dans la société ? C'est à cette question que nous allons tenter de répondre dans cette partie. Est-ce à dire que ceux qui n'ont pas d'emploi ne sont pas intégrés et qu'ils sont extérieurs à la société ? Quel est l'état de celui qui n'est pas intégré ? Mais d'abord qu'est ce que l'intégration ?

L'intégration est encore un terme polysémique utilisé dans plusieurs disciplines. « *La question de l'intégration sociale est, pour Durkheim, celle d'un « vouloir-vivre ensemble* »<sup>22</sup>. Mais le désir de vivre ensemble peut-il suffire pour réaliser le rapprochement social ? Car toutes les personnes en situation d'exclusion portent un tel désir. Il nous semble que l'intégration ne peut être ramenée à un désir, elle ne nous paraît pas relever que de la volonté des individus. Si nous essayons d'aller un peu plus loin, nous trouvons cette autre définition : « *L'intégration sociale a été décrite comme l'objectif visant à créer une société pour tous, dans laquelle chaque individu, avec ses droits et ses responsabilités, a un rôle actif à jouer* »<sup>23</sup>. Cette définition a l'avantage de présenter l'idée de rapprochement, d'appartenance dont est porteuse la notion d'intégration. On peut distinguer différentes formes et niveaux *de sociabilité et d'intégration primaire et secondaire, familiale, scolaire, professionnelle, politique, culturelle...*<sup>24</sup> qui se manifestent à toutes les étapes de la vie sociale.

Robert Castel distingue quatre zones métaphoriques d'appartenance sociale qui déterminent le degré d'intégration ou encore la distance métaphorique par rapport au centre de la société. Ces zones ne correspondent pas à des cercles fichés avec des frontières clairement définies de stratification sociale. Il s'agit plutôt d'une schématisation des sociabilités pour rendre compte des dynamiques sociales qui ne sont jamais découpés et exclusives, mais entrelacées et interdépendantes.

---

<sup>22</sup> Rhein C., *Intégration sociale, intégration spatiale*, L'Espace géographique 3/ 2002 (tome 31), p. 5

<sup>23</sup> Huber B., *L'intégration sociale : un agenda pour la recherche et l'intervention*, Revue internationale des sciences sociales, 2003/3 n° 177, p. 485

<sup>24</sup> Hamzaoui M., *Question sociale et fragilisation du lien social*, Revue Empan, 2007/2 n° 66, p. 37

Si on représente la société comme un cercle, on peut dire qu'au centre se trouve la zone d'intégration où se rassemblent ceux qui sont « in » et dont la participation à la société ne souffre d'aucune entrave. La seconde zone est celle de la vulnérabilité définie comme «*zone intermédiaire instable, qui conjugue la précarité du travail et la fragilité des supports de proximité*»<sup>25</sup>. Il apparaît selon ce découpage que les supports de proximité jouent un rôle important dans le processus d'intégration. La troisième zone représente celle de la désaffiliation, regroupant ceux qui sont déliés, éloignés du centre mais qui *restent sous la dépendance du centre*. Ensuite vient l'exclusion qui est la dernière zone, et qui «*désigne un état, ou plutôt des états de privation*»<sup>26</sup>.

Dans la société salariale, l'emploi a été conçu comme passeport pour accéder à la zone centrale avec ceux qui sont « in ». En effet, l'emploi est le «*principal moyen permettant de créer du lien social et d'accéder à la réalisation de soi, [...il] influence les autres formes d'intégration...*»<sup>27</sup>. Voilà qui établit clairement le lien entre emploi et lien social. L'emploi confère un revenu, une identité, une place sociale. S'il est vrai qu'il existe une pluralité de liens, l'emploi est bien le *grand intérateur* qui influence toutes les autres formes de liens.

### 1.2.3 Crise de l'emploi, crise du lien social

L'augmentation du taux de chômage massif, de même que la hausse des contrats atypiques remettent en question les fonctions intégratives de l'emploi puisque de moins en moins de personnes ont accès à un emploi stable et de longue durée. Mais comment comprendre ce phénomène? La raison est-elle l'augmentation de la population active due à l'immigration ou aux départs en retraite tardifs? Ou encore les délocalisations qui diminuent le nombre d'emploi disponibles dans un territoire donné? Ou encore le ralentissement de la croissance économique? Ou la crise de l'Etat social sommé d'activer les dépenses passives et réduire les dépenses sociales?

---

<sup>25</sup> Castel R., Op. cit., 1999, 1999, p. 17

<sup>26</sup> Ibid., p. 19

<sup>27</sup> Hamzaoui M., Op. cit., 2007, p. 37

La crise de l'emploi n'est pas seulement localisée au secteur de l'emploi, elle touche tous les domaines de la vie économique et sociale. Nous avons affaire à une crise structurelle dont l'analyse dépasserait le cadre de cette étude, par conséquent nous allons nous limiter à la crise de l'emploi et son impact sur le lien social. Si dans la société salariale « *le travail est réellement devenu une voie d'accès privilégiée à l'identité sociale et une source du lien social* »<sup>28</sup>, il est évident que la crise de l'emploi soit aussi celle du lien social. La société salariale se fragilise au fur et à mesure et rien ne semble pouvoir mettre un terme à cette fragilisation. Pourtant l'Etat social avait été institué pour pallier aux risques sociaux, y compris les situations de perte d'emploi. L'équilibre social devrait donc pouvoir être maintenu dans des limites acceptables, qu'en est-il aujourd'hui ?

Ce n'est pas tant l'existence du chômage ou de la précarité qui causent problème aujourd'hui, mais plutôt leur ampleur. La « nouvelle question sociale », c'est surtout le caractère massif et durable du chômage, et l'accroissement du travail précaire qui menace l'équilibre d'ensemble de la société salariale. Comme le dit Robert Castel, *le travail n'a pas perdu de son importance, il a perdu de sa consistance*<sup>29</sup>. Mais sur quoi repose cette consistance ? Sur le statut que confère le salariat, en tant que « *plus-value* » à travers la rémunération (salaire et avantages) mais aussi les protections contre les risques sociaux. Nous aborderons dans notre analyse cette question de l'effritement de la société salariale à travers l'affaiblissement des protections sociales.

Rappelons que dans la société moderne individualisée, les solidarités de proximité se sont délitées, au point que la famille et l'entourage ne constituent généralement plus un soutien capable de secourir l'individu en cas de besoin. C'est ainsi que l'Etat social s'est établi comme « garant » à travers la protection sociale. Le résultat est que nous vivons désormais dans une attente socialement construite des protections car le système de protection social venant de l'Etat a été désormais intériorisé par les individus. La protection sociale et plus précisément l'assurance est une technologie

---

<sup>28</sup> Hamzaoui M., Op. cit., 2007, p. 34

<sup>29</sup> Robert Castel, L'insécurité sociale. Qu'est ce qu'être protégé ? Editions du Seuil et de la République des Idées, 2003, p. 80

universaliste qui avait l'ambition de couvrir contre tous les risques majeurs. D'abord limitée aux plus vulnérables, elle sera par la suite étendue à presque toute la population (dans le cas de la France et de la Belgique). La protection sociale ainsi ficelée a permis de faire de grands bonds en matière de lutte contre la vulnérabilité de masse. Mais elle a également eu pour conséquence des « *effets individualisants* »<sup>30</sup>.

Mais voilà que de nos jours, du fait de la crise systémique, l'Etat social n'est plus à mesure de réaliser son programme ambitieux de protection sociale généralisée. Selon Pierre Rosanvallon, les causes de cette panne tiennent à son inadaptation. Il dit ceci : « *L'Etat providence, conçu pour traiter des situations appréhendées comme des risques conjoncturels, ne convient plus pour gérer des états plus stables* »<sup>31</sup>. Une autre inadaptation soulignée par Robert Castel provient cette fois des bénéficiaires, ou plutôt de certains groupes de bénéficiaires du fait de leur incapacité à s'inscrire dans la dynamique de la société salariale. Mais là aussi, ce n'est pas tant leur existence mais leur nombre grandissant qui cause problème. Ces inadaptés, ce sont les laissés-pour-compte de la société de croissance. « *Sont inadaptés à la société dont ils font partie les enfants, adolescents ou adultes qui ont pour des raisons diverses des difficultés plus ou moins grandes à agir comme les autres* »<sup>32</sup>. Ce groupe peut contenir tant les invalides physiques et moraux, que les valides invalidés par le système.

Nous sommes donc face à deux inadaptations que devra résoudre l'Etat social en plus de tous les autres défis, celle qui lui est propre, et celle d'une partie de ses bénéficiaires. Car « *s'il se retire, c'est le lien social lui-même qui risque de se déliter* »<sup>33</sup>. Mais faut-il attendre quelque chose de l'Etat social dans cette situation de crise généralisée? D'ailleurs, n'y a-t-il que l'Etat social qui puisse agir? Peut-on attendre quelque chose de l'individu lui-même? De l'individu moderne qui fait l'expérience de sa fragilité et de sa vulnérabilité?

---

<sup>30</sup> Castel R., Op. cit., 1999, p. 637.

<sup>31</sup> Rosanvallon P., *La nouvelle question sociale : repenser l'État-providence*, Edition Seuil, 1995, p. 11

<sup>32</sup> Bloch-Lainé F. cité par Castel R., op. cit. 1999, p. 680.

<sup>33</sup> Castel R., Op. cit., p. 639.



### 1.3 Les formes du lien social

Serge Paugam a distingué 4 types de liens sociaux: le lien de filiation, le lien de participation élective, le lien de participation organique, et le lien de citoyenneté. Tous les liens dont peut se réclamer un individu sont toujours interdépendants. Cependant, nous pouvons avancer que les trois premiers types de liens n'ont pas de rapports évidents avec l'emploi. Nous allons donc axer la suite de notre étude sur le lien de citoyenneté. Mais la citoyenneté n'est pas unique, elle peut se décliner de plusieurs manières, on peut parler de citoyenneté sociale, politique (le droit de vote), économique, démocratique. Nous allons nous attarder sur la notion de citoyenneté sociale qui nous semble être la notion centrale qui englobe toutes les autres, même si encore une fois ces différentes dimensions ne sont pas exclusives mais interdépendantes.

Selon Robert Castel, la citoyenneté sociale peut être caractérisée *par le fait de pouvoir disposer d'un minimum de ressources et de droits indispensables pour s'assurer une certaine indépendance sociale*<sup>34</sup>. Les maîtres mots ici sont ressources et droit. Nous constatons donc une relation entre la citoyenneté économique et sociale. Dans le cadre du salariat, le minimum de ressource fait référence au salaire, et les droits font référence au statut de l'emploi. Ainsi en plus de sa fonction économique de pourvoyeur de moyens de subsistance, nous voyons que le travail a d'autres fonctions, il permet d'acquérir aussi un statut. Robert Castel définit le statut du salariat comme « *une valeur ajoutée par rapport à la structure purement contractuelle de la relation salariale* ». Cette valeur ajoutée ce sont les différentes fonctions que revêt l'emploi. Une fonction économique comme nous l'avons déjà souligné dans la mesure où il confère un revenu, une fonction sociale dans la mesure où il confère une protection contre les risques sociaux, une fonction psychologique dans la mesure où il confère une identité et une reconnaissance sociale au travailleur.

---

<sup>34</sup> Castel R., *La citoyenneté sociale menacée*, Cités 3/ 2008 (n° 35), p. 133

### 1.3.1 Un lien social en mutation

Pourtant même à l'apogée du salariat, le lien social ne s'est jamais présenté comme un fleuve tranquille, englobant tous les membres, chacun selon ses capacités. Il est en constante mutation, il évolue avec les sociétés qui évoluent elles aussi. Depuis Mai 68, se posent la question du sens du travail et de notre modèle de société. La célébration de l'individualisme, la montée de la consommation de masse, et la contractualisation des rapports sociaux témoignent d'un profond malaise social. Les relations entre les individus, relations inter ou intra générationnelles, et leurs rapports avec les objets ne sont plus les mêmes. Roger Sue parle d'une décomposition sociale en trois temps. « *Tour à tour, le lien social de base (dans la famille par exemple), le lien symbolique du politique, puis le lien civil de l'économie se sont rétractés* »<sup>35</sup>. C'est comme si l'individu libéral coupé de ses repères traditionnels et des liens communautaires ne savait plus à quoi se rattacher dans la société moderne. Liens communautaires forts d'un côté, liens sociaux faibles de l'autre mais qui offrent à l'individu libéré des contraintes traditionnelles la possibilité d'exercer ses propres choix bien souvent par le biais de la consommation. Pourtant apparaissent des vides sociaux que ne peuvent combler les gadgets proposés par la technologie à travers la consommation. Vivre ensemble, faire société dans un monde de plus en plus individualiste et régi par le contrat ne semble pourtant pas présenter une alternative à la situation de déliaison sociale que nous connaissons.

La plupart des liens sociaux tels que les liens communautaires, les liens conjugaux, les liens amicaux, les liens de voisinage, les liens religieux, les liens professionnels peuvent connaître une profonde mutation et être impactés par la crise sociale. Un type de lien semble résister et au contraire se renforcer, c'est le lien d'association. L'association semble être devenue le nouveau lien de référence de l'individu moderne.

---

<sup>35</sup> Roger S., *Renouer un lien social : liberté, égalité, association*, Edition Odile Jacobs, 2001. p. 10

### 1.3.2 Le lien d'association

Tocqueville a fait de l'association la science mère de la démocratie en 1840, cependant il a fallu attendre 1901 pour que les associations soient autorisées en France. Définie par le dictionnaire comme *l'action de former un groupement de personnes réunies dans un but déterminé, pour la défense d'un intérêt commun*, le phénomène associatif connaît de nos jours un boom sans précédent. Il se crée en France plus de 200 associations par jour<sup>36</sup>, la plupart sans but lucratif, sans finalité monétaire ni marchande. Certes, certaines associations ne survivent pas longtemps, cependant la vitalité associative, le désir de se « lier » pour des fins ou des causes qui font sens est indéniable. L'individu moderne semble trouver dans le lien d'association l'expression du lien social qui respecte sa liberté, son choix de s'engager quand il veut et avec qui il veut dans les liens d'affinité élective. Les relations ne sont plus dictées par la communauté, ni la proximité spatiale, elles sont subjectivement choisies et librement interrompues. *L'individu relationnel est aussi un individu associé, un individu dont le modèle de relation est l'association*<sup>37</sup>. Dans l'association, l'individu conserve son unicité, il est respecté pour ce qu'il est, valorisé pour ce qu'il est, il reste lui-même tout en participant à un collectif qu'il choisit lui-même, et sans nécessairement institutionnaliser cette relation. Le mariage par exemple, est librement choisi mais passe par l'institutionnalisation pour échapper à la seule gestion des deux protagonistes. Les associations, qui sont pour la plupart des associations de fait, semblent offrir à l'individu moderne un type de lien qui correspond désormais à ses attentes de liberté, d'égalité, de quête de sens, de rapport aux autres, de participation politique. *« Il faut se convaincre que ce lien d'association encore mal perçu est bien un lien social en soi, un lien spécifique et original, irréductible à la communauté mais aussi au contrat ».*

L'ébranlement du salariat et l'incapacité de l'Etat social à assurer sa protection semblent avoir poussé l'individu à rechercher lui-même des alternatives à l'état de crise que nous connaissons. La plupart des SEL sont nés d'initiatives privées comme

---

<sup>36</sup> Ibid., p. 120

<sup>37</sup> Ibid., p. 105

tentative de solution aux difficultés du moment. Nous verrons plus en détails dans le chapitre suivant la particularité des SEL.

## **Chapitre 2 : Les Systèmes d'Echange Local (SEL)**

### **2.1 Présentation des SEL**

Un système d'Echange Local (SEL) ou en anglais Local Exchange Trading System (LETS) est une association de personnes qui se mettent volontairement ensemble pour échanger, partager, et interagir de manière particulière, et souvent sans argent. Jean-Michel Servet définit le SEL comme « *un regroupement de personnes qui, sous une forme associative et sur une base locale, échangent des services et des biens par l'intermédiaire d'un bulletin d'information, d'une unité de compte interne des transactions et d'un système de bon d'échange ou d'une feuille personnelle de tenue de compte remis régulièrement à l'équipe d'animation du groupe* »<sup>38</sup>.

Il existe une grande diversité dans les SEL au niveau de la philosophie, du mode de fonctionnement, de la gestion, du projet social et politique. Ils prennent souvent la forme juridique d'association de fait ou de droit, mais certains SEL ont des statuts d'entreprise (en Suisse et en Argentine). Il n'existe pas de modèle unique, chaque SEL peut définir ses propres règles, ses conditions, sa structure interne, ses critères d'adhésion et ses limites. Par conséquent un SEL à Bruxelles peut être très différent d'un SEL à Liège. Mais ce qui caractérise tous les SEL c'est le désir de fonctionner autrement que selon le modèle économique marchand. « *Les SEL tentent d'organiser un fonctionnement des échanges de type communautaire, intermédiaire entre l'échange marchand et le don contre don...* »<sup>39</sup>. Les SEL ont pour ambition de proposer une autre manière d'échanger des services, des biens, ou des savoirs. Ils prônent le localisme, l'égalité et la solidarité, se posant ainsi en contrepoids et en dissidence par

---

<sup>38</sup> Servet J.M., *Une économie sans argent*, Edition Seuil, 1999. p. 54

<sup>39</sup> Blanc J. & Fare M., *Les monnaies sociales en tant que dispositifs innovants : une évaluation*, Innovation, 2012/2, no. 38, p. 85

rapport au model économique dominant. Cette mise en retrait n'est pas spécifique aux SEL, elle caractérise la plupart des associations et entités du secteur non-marchand, mais aussi de nombreuses actions individuelles entreprises dans l'intimité des relations quotidiennes, rappelant à tous que la richesse matérielle n'est pas la seule finalité possible. Comme le dit Alain Caillé, elles font « *apparaître une dimension de la valeur des biens qu'ignorent les économistes* »<sup>40</sup>.

La plupart des échanges dans les SEL sont basés sur le temps, 1 heure = 1 heure ou encore 1 minute = 1 minute. Par exemple je conviens avec Pierrette de l'aider dans son jardin pendant 1 heure, je recevrais 1 heure de crédit que je pourrai utiliser pour « payer » Pierrot en lui demandant de m'aider à changer une roue de vélo. Ce type d'échange n'est pas spécifique aux SEL, il y a désormais d'autres associations qui le pratiquent, tels que les troqueurs de temps, ou les banques de temps. Pour les besoins de ce travail, nous nous limiterons aux associations de type SEL.

Le SEL est différent du troc car dans le troc, deux personnes échangent entre elles. Or dans le sel, celui qui reçoit un service ou un bien n'est pas redevable à celui de qui il l'a reçu, mais à l'association ou à la communauté. Les SEL ne s'inscrivent pas non plus dans l'économie sociale car celle-ci emprunte à l'économie traditionnelle ses pratiques et ses indicateurs de performance, contrairement aux SEL.

### 2.1.1 Historique et propagation des SEL dans le monde

Pour Smaïn Laacher, « *Les SEL [...] trouvent leur origine dans une longue tradition d'utopie révolutionnaire (Marx, Fourier, Proudhon, Owel, Gesell pour ne citer que les principaux théoriciens) selon laquelle le changement social passe par un travail de domestication du pouvoir insolant de l'argent, afin de réduire sa capacité à produire le malheur du monde* »<sup>41</sup>. En effet la première expérience de monnaie parallèle dont nous avons connaissance date de 1799 à l'initiative de Robert Owen,

---

<sup>40</sup> Caillé A., *Don, intérêt et désintéressement. Bourdieu, Mauss, Platon et quelques autres*, Paris, La Découverte « Recherches/MAUSS », 2005, p. 236

<sup>41</sup> Laacher S. cité par Mandin D., in « Monnaie et reconnaissance culturelle comme formes de contestations symboliques », *Sociétés* 2/ 2004 (n° 84), p. 59

considéré comme le père du socialisme britannique. Il développe progressivement une conception alternative de la société basée sur des principes communautaires, et il met en pratique ses idées dans l'entreprise qu'il dirige lui-même à New Lanark. Selon lui, la société peut se transformer progressivement en organisant des structures (les coopératives) capables de restructurer les circuits de production et d'échange. Son expérience de transformation de la société ne porte pas de fruits, mais ses idées font des émules jusqu'à nos jours et « *le rôle précurseur d'Owen ne fait aucun doute* »<sup>42</sup>.

Silvio Gesell est un autre précurseur des monnaies parallèles. Il est écrivain et théoricien d'une économie au service de l'Homme. Dans son ouvrage intitulé *L'ordre économique naturel* (dont la dernière édition paraît en 1920), Gesell affirme que « *les monnaies franches sont des vecteurs de paix tandis que l'organisation capitaliste est vecteur de guerre* »<sup>43</sup>. Deux expériences de monnaie parallèle sont tentées en Allemagne et en Autriche en 1930 sous l'influence des idées de Silvio Gesell.

L'expérience autrichienne est la suivante : en 1930 le maire de la ville de Wörgl en Autriche décide de mettre en circulation une monnaie fondante suite à une crise économique (1500 chômeurs sur 4300 habitants). Cette monnaie était à parité de la monnaie officielle mais perdait 1% de sa valeur tous les mois, pour éviter la thésaurisation. Il semble que cette monnaie ait suscité la confiance et connu un certain succès, l'économie de la ville a même pu être redynamisée. Cependant cette monnaie fut interdite par le gouvernement autrichien en septembre 1933<sup>44</sup>.

L'expérience allemande est plutôt similaire à celle de l'Autriche. Suite à une crise économique, une monnaie franche fut instituée, le wara, qui connut également un certain succès avant d'être elle aussi interdite par le gouvernement allemand en octobre 1931<sup>45</sup>.

---

<sup>42</sup> Simeon O., *Robert Owen, père du socialisme britannique ?* La vie des Idées, 4 septembre 2012, p. 7

<sup>43</sup> Blanc J., *Silvio Gesell, Socialiste Proudhonien et Réformateur Monétaire*, Centre Auguste et Leon Walras, Document de travail no. 253, Octobre 2002, p. 4

<sup>44</sup> Laacher S., *Les SEL : une utopie anticapitaliste en pratique*, édition la dispute, 2003, p. 20

<sup>45</sup> Ibidem

La version contemporaine du SEL qui s'est propagée en Europe vient de Vancouver au Canada. En 1983, Michael Linton décide d'expérimenter une monnaie sociale, le green dollar dans une zone fortement touchée par le chômage massif suite à la fermeture d'une industrie locale. « *Ce LETS ouvert aux entreprises entraine la création d'une vingtaine de LETS en Amérique du nord, mais s'effondre au bout de deux ans et demi de fonctionnement...* »<sup>46</sup>. Mais l'idée a eu le temps de se développer par essaimage, et on trouve aujourd'hui des SEL ou des LETS dans plusieurs pays.

Telles sont d'après nos recherches, les premières expériences de monnaies parallèles qui se sont posées comme refus de la monnaie nationale et du système marchand. D'après les auteurs Blanc et Fare<sup>47</sup>, il existerait 4000 expériences de monnaies sociales dans le monde, la plupart se trouvant dans les pays développés. Par contre, le site LETS-Linkup répertorie environ de 1.500 SEL dans près de 39 pays<sup>48</sup>. Ces chiffres sont certainement à utiliser avec précaution, mais il est quand même étonnant de voir que l'idée de circuits d'échanges autonomes développée par Robert Owen depuis les années 1799 soit deux siècles plus tôt continue de faire des adeptes surtout dans les pays développés qui connaissent pourtant un haut niveau de progrès économique et social. Ce fait ne laisse-t-il pas entrevoir un manque que les individus essaieraient de combler par des initiatives associatives ?

### 2.1.2 Diversité du fait monétaire

Tous les Etats ont une monnaie nationale officielle, légalement reconnue et convertible sur le marché international. Certains Etats partagent une monnaie commune comme dans le cas l'Euro. Mais à coté de ces monnaies officielles, il existe dans certains pays des monnaies parallèles définies comme « *des unités de compte différentes de l'unité de compte nationale ; des moyens de paiements différents des moyens de paiement nationaux* »<sup>49</sup>. Ce phénomène de monnaie parallèle n'est pas nouveau, il est même assez fréquent et connu des économistes. Il en existe de

---

<sup>46</sup> Blanc & Fare, Op. cit., p. 72

<sup>47</sup> Ibid., p. 68

<sup>48</sup> <http://www.lets-linkup.com/>, page consultée le 9 avril 2014

<sup>49</sup> Blanc & Fare Op. cit., p.82

plusieurs types, avec des utilisations variées et des appellations différentes : monnaie sociale, monnaie complémentaire, monnaie fondante, monnaie SEL, monnaie franche, monnaie communautaire, monnaie locale, monnaie libre, etc. Dans le cadre de ce travail, nous utiliserons l'appellation monnaie parallèle ou monnaie sociale pour désigner l'ensemble du fait monétaire en marge de la monnaie officielle institué par force de loi. Nous entendrons par monnaie parallèle ou monnaie sociale tout « *instrument créé par et au sein de collectivité de personnes sans qu'il y ait d'intention commerciale ou d'intention étatique* »<sup>50</sup>.

Nous utiliserons de manière interchangeable les termes de monnaie et d'argent. D'une manière générale les économistes parleront de monnaie et les anthropologues d'argent. Mais pour notre travail nous ne ferons pas de distinction à ce niveau. Soulignons cependant les trois fonctions principales que sert la monnaie dans la société moderne :

- Instrument de paiement : instrument essentiel de l'activité économique, elle permet d'acquérir sur le marché des biens et des services. Elle sert donc d'intermédiaire dans les échanges.
- Instrument de mesure, d'unité de compte, elle sert à exprimer la valeur en terme de prix, à évaluer la valeur des biens et des services.
- Instrument de réserve de valeur (ou d'épargne), elle sert à conserver le pouvoir d'achat, la valeur, donc à thésauriser en vue d'une utilisation future.

Dans le cas des SEL, ce n'est pas la monnaie fiduciaire qui est utilisée comme moyen d'échange, mais une unité de compte qui est spécifique à chaque SEL. Elle sert de moyen de paiement ou de suivi des échanges, c'est donc une monnaie, mais qui n'a aucune valeur marchande. Les fonctions de paiement et de mesure sont remplies par les monnaies SEL, mais pas la fonction de thésaurisation, car la plupart des monnaies SEL (surtout dans les deux cas qui nous intéressent ici) ne sont pas convertibles ni entres elles, ni sur le marché.

---

<sup>50</sup> Blanc J., *Les monnaies parallèles : évaluation et enjeux théoriques du phénomène*. In: Revue d'économie financière. N°49, 1998. Amartya Sen : La jeune recherche en économie financière. pp. 85



Au vu de la diversité des SEL, et étant donné que le but de notre travail est d'analyser le lien social à travers les SEL, nous ne nous attarderons pas sur les éléments qui différencient les SEL. Nous privilégierons plutôt ce qu'ils ont en commun, à savoir leur projet de société où l'argent n'est pas roi, leurs échanges basés sur le temps, leur dimension égalitaire, réciprocaire et solidaire.

### 2.1.3 Les SEL en Belgique francophone

Le premier SEL belge serait né à Leuven en 1995. D'après l'ASBL RCR (Réseau de Consommateurs Responsables)<sup>51</sup>, il existerait à ce jour 82 SEL en Belgique francophone. A titre de comparaison, il existe environ 400 SEL en France<sup>52</sup>. Il n'existe à ce jour pas de répertoire officiel des SEL. Et comme dans plusieurs pays, il n'existe pas non plus de législation précise les concernant, hormis quelques directives et jugements légaux rendus pour des cas bien spécifiques. L'intérêt des services publics ne fait aucun doute, mais leur attitude est pour l'instant celle de l'observation, de la méfiance ou du soupçon. En Belgique l'ONEM a publié divers documents explicatifs en vue de la déclaration des activités des chômeurs dans les SEL et au maximum d'heures autorisées.

Notre étude a eu pour cadre les deux principaux SEL de la ville de Bruxelles : le BruSEL et le SELouverture. Les deux SEL s'étendent sur les 19 communes de la ville de Bruxelles. Le BruSEL a été créé en 1996, et rassemble environ 125 membres actifs. Par contre le SELouverture est plus récent, il a été créé en 2011 et rassemble à ce jour environ 125 membres actifs.

### 2.1.4 Le fonctionnement des SEL: Cas de BruSEL et de SELouverture

Au niveau du fonctionnement, les deux SEL sont plutôt comparables, car les différences se situent à d'autre niveau (philosophique, structurel, minima et maxima des comptes, etc...). En général chaque SEL maintient une liste ou un catalogue électronique de services et de biens sous forme d'offres et de demandes provenant des

---

<sup>51</sup> Site internet <http://www.asblrcr.be/>, page consultée le 14 aout 2014

<sup>52</sup> Site internet <http://www.selidaire.org/spip/spip.php?article903>, page consultée le 9 avril 2014

adhérents; Cela permet aux membres de connaître les services disponibles ou demandés, et aussi de faire connaître les richesses personnelles de chaque participant. Les annonces sont régulièrement diffusées par les membres eux-mêmes par mail et sont aussi disponibles en ligne. Les membres dont l'offre et la demande correspondent définissent ensemble les termes de la transaction qu'ils souhaitent conclure, c'est-à-dire le lieu, le montant en monnaie SEL, etc.

Les conditions d'adhésion sont assez simples, le pas le plus important étant le désir personnel de vouloir faire partie d'un SEL. Dans les cas de BruSEL et de SELouverture, il faut pour être membre :

- Etre parrainé par un membre ou assister à une réunion d'information ;
- Adhérer à la charte ;
- Payer sa cotisation (montant variable à partir de 2 euros par an);
- Proposer au moins un service qu'on est prêt à rendre et une demande de service qu'on est prêt à recevoir.

Les échanges se font par le débit et le crédit des comptes individuels. Il n'est pas nécessaire pour un membre d'avoir un compte "en crédit" avant de pouvoir faire des échanges. Ce qui permet d'échanger ce n'est pas la possession de « crédit » mais l'adhésion au groupe. La monnaie SEL est limitée à sa fonction d'intermédiaire dans les échanges, et est disponible immédiatement pour servir aux échanges des membres dès leur adhésion. Il n'y a pas d'épargne comme à la banque, et les "dettes" ou les surplus ne génèrent pas d'intérêt. Cependant, pour l'équilibre du système, il est important de veiller à ce qu'il n'y ait pas d'abus, et que les membres ne contractent pas de "dette" trop importante car cette situation a déjà été la cause d'échec de certains SEL comme celui de Vancouver. Pour éviter de répéter cette erreur, beaucoup de SEL établissent des limites à ne pas dépasser. Lorsque le cas se présente, la situation est discutée en comité en vue de remédier à la situation.

## 2.2 Les transferts sociaux du point de vue sociologique

Il existe plusieurs formes licites de circulation ou d'acquisition de produits sociaux : le troc, l'achat, le don, le prêt sont des formes de transferts sociaux. De même on peut parler d'échange biologique, d'échange social, d'échange marchand ou non-marchand, etc... Dans le cadre de ce travail, nous parlerons principalement de l'échange non-marchand, entendu comme forme de relation entre les hommes ou entre les communautés, ce qui permet de rentrer en relation avec autrui. Que ce soit dans les sociétés modernes ou traditionnelles, la production de biens et services matériels et symboliques impliquent leur circulation ultérieure car il est rare qu'un individu ou une société ne vive que de l'autoconsommation. Selon Polanyi, aucune société ne peut exister sans un système de régulation de la production et de la distribution. L'échange est donc présent dans toutes les sociétés humaines, c'est un phénomène universel qui se manifeste à différents degrés dans toutes les sociétés. Chez Smith, c'est l'échange qui caractérise l'homme et qui fonde la division du travail car « *on n'a jamais vu de chien faire de propos délibérés d'échange d'un os avec un autre chien* »<sup>53</sup>.

### 2.2.1 Différence don et échange

Pour bien comprendre la nature des échanges qui se font dans les SEL, il nous faut remonter à la signification sociale des transactions entre les hommes. Les SEL prétendent « échanger » des biens et des services mais ce qui se passe réellement peut-il être qualifié d'échange ? Au cours de nos recherches, nous avons rencontré d'autres qualificatifs tels que le don pour qualifier les transactions des SEL. Ces deux termes don et échange sont-ils synonymes ? Commençons par considérer les définitions de ces deux notions selon Luc Racine<sup>54</sup>.

L'échange : un agent détenant un produit le cède à un autre mais en espérant une contrepartie. L'échange suppose un accord préalable entre les parties, sur la nature des

---

<sup>53</sup> Smith A. cité par Rist Gilbert, in Nouveaux Cahiers de l'IUED, *Pratiques de la dissidence économique, réseaux rebelles et créativité sociale*, Edition PUF, 1998, 222p.

<sup>54</sup> Racine Luc, *Théories de l'échange et circulation des produits sociaux*, Les Presses de l'Université de Montréal, Montréal 1979

produits à céder et sur la contrepartie à payer. Dans l'échange, il y a l'intention réciproque des deux parties.

Le don : un agent détenant un produit le cède à un autre sans attendre de contrepartie. Le don sous-entend la gratuité, l'offrande, la générosité, il relève de la volonté, de la spontanéité du donateur. On peut aussi parler de don positif ou négatif au sens moral. Pour notre travail, nous parlerons plutôt du don positif (don de soi, don de biens, de services,...) par opposition au don négatif (loi du talion, don de la mort, ...). Le don peut signifier aussi ce que l'on a reçu de manière innée, comme par exemple un talent d'artiste, mais cette acception renvoie à une autre forme qui n'entre pas dans le cadre de ce travail.

Le don est différent du troc car dans le troc, un des agents cède son produit à un autre qui en retour, lui cède un autre produit. Cette forme de circulation archaïque mais persistante connaît un certain renouveau depuis la crise financière de 2008. Le troc était le mode de transaction privilégié dans les sociétés précapitalistes avant d'être remplacé par la monnaie, mais il n'a jamais complètement disparu. Il est toujours utilisé dans le commerce international sous forme de compensation, lorsque certains pays ne disposent pas de devises suffisantes pour solder leurs transactions. Ce mode de paiement connaît aussi un regain d'utilisation auprès des écologistes qui n'hésitent pas à l'utiliser comme pratiques alternatives de paiement.

### 2.2.2 La catégorisation de Marcel Mauss et ses limites

Dans son ouvrage intitulé *Essai sur le don*, Marcel Mauss avançait l'idée que la gratuité dans le don n'était qu'apparente, et qu'en réalité le don tel qu'il l'observait dans les sociétés primitives de Polynésie, de Mélanésie et dans le Nord-ouest américain était *obligatoirement fait et rendu*. Et l'obligation était triple car elle se déclinait sur plusieurs niveaux, le donner, le recevoir et le rendre que l'auteur désignait par *don et contre-don*. Il constatait que dans ces sociétés on échangeait des biens matériels, des politesses, des femmes, etc... de telle sorte que la circulation de richesse n'est qu'un des termes d'un contrat social plus global. Ces échanges étaient à

la fois volontaires et obligatoires car les refuser c'était refuser de se lier à l'autre, et parfois même de s'avouer vaincu ou perdre son honneur. En effet ces échanges permettaient de gérer les relations, et les rivalités, de pacifier les luttes entre clans ; ils étaient aussi l'occasion d'exhiber sa supériorité et son honneur. L'auteur en a déduit le concept de « *fait social total* » ou « *prestation sociale de type agonistique* » car les codes de la vie sociale, économique, juridique, religieuse, culturelle s'y retrouvent. En comparant ces échanges avec ceux des sociétés romaines et germaniques, l'auteur constate que la aussi on retrouve des échanges qui lient dans une relation de rivalité ou d'amitié. Il en conclut que le système d'échange est universel, il représente un des « *rocs humains* » sur lesquels sont bâties nos sociétés.

#### Limites de la catégorisation de Marcel Mauss selon Alain Testart<sup>55</sup>

Marcel Mauss ne fait pas de différence entre les termes don et échange, ce que d'ailleurs lui reprochent certains auteurs tels qu'Alain Testart. Selon ce dernier, il est indispensable d'établir une distinction radicale entre don et échange, car ce qui fait la spécificité de l'échange c'est qu'il est exigible au sens juridique contrairement au don qui n'est jamais exigible. L'obligation de donner évoquée par Mauss n'est que morale, et par conséquent pas exigible légalement et juridiquement. Alain Testart propose alors l'appellation « transfert de 3<sup>e</sup> type » pour les dons exigibles tels que présentés par Mauss sous l'appellation *contre-don*. Par conséquent il propose la typologie suivante :

- le don : transfert unilatéral et volontaire mais qui peut être accompagné d'une contrepartie toute aussi volontaire, non exigible juridiquement. En cas de non-respect, le seul recours possible est de ne plus continuer la relation.
- l'échange : transfert nécessairement suivi d'une contrepartie exigible juridiquement. En cas de non respect la loi peut être saisie pour imposer le paiement de la contrepartie.

---

<sup>55</sup> Testart A. *Critique du don. Étude sur la circulation non marchande*. Paris, Syllepse, 2007.

- transfert de 3<sup>e</sup> type (ou t3t): don exigible mais avec une contrepartie non-exigible. C'est ce que Marcel Mauss a qualifié d'obligation morale.

On voit qu'il n'y a pas de consensus sur la typologie des transferts car la distinction n'est pas aisée. L'exigibilité chez Testart, tout comme la réciprocité chez Mauss ne sont pas toujours clairement visibles dans les actions des individus et ne se laissent pas facilement appréhender. Par ailleurs, ces formes ne sont pas exclusives, on peut échanger en donnant, on peut échanger en prêtant, ou les deux à la fois. Mais il nous semble que le type de transaction le plus couramment rencontré dans les SEL se rapproche de l'échange défini par Alain Testart comme « transfert de 3<sup>e</sup> type ».

Certains auteurs ont proposé une classification non pas selon la finalité de la transaction, ou son exigibilité, mais selon les normes qui régissent les échanges, comme nous le verrons ci-dessous.

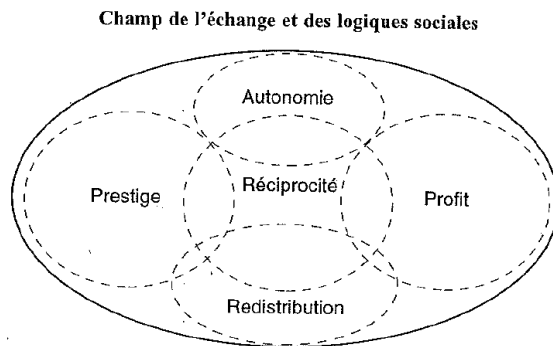
### 2.2.3 Les normes d'échanges<sup>56</sup>

- A- Les normes qui font intervenir les gains comme étalon de mesure
  - a. La réciprocité (échange de biens et services jugés équivalents)
  - b. L'antagonisme (échange de biens et services jugés supérieurs)
  - c. L'altruisme (l'un des partenaires obtient un gain mais pas l'autre)
  - d. La charité (l'un des partenaires donne en raison de croyance religieuse)
  
- B- Les normes qui font intervenir les gains et les pertes comme étalon de mesure
  - a. La rationalité (chaque partenaire maximise ses gains et relativise ses pertes)
  - b. L'irrationalité (chaque partenaire relativise ses gains et maximise ses pertes)
  - c. La compétition (recherche des gains supérieurs par rapports aux autres partenaires placés dans une situation analogue)
  
- C- Les normes qui font intervenir le statut des partenaires comme étalon de mesure, en plus des gains relatifs
  - a. La complémentarité (échanges inégaux basés sur les statuts des partenaires)

---

<sup>56</sup> John D., cité par Racine Luc, Théories de l'échange et circulation des produits sociaux, Les Presses de l'Université de Montréal, Montréal 1979, p. 107

Cependant, comme souligné par plusieurs auteurs, il n'est pas évident d'expliquer un comportement social par une seule norme mais plutôt par une combinaison de celles-ci. Par le schéma ci-dessous proposé par Gilbert Rist<sup>57</sup>, il apparaît que les motivations des échanges ne sont jamais uniques, une logique est toujours en lien avec une autre.



C'est pourquoi, plutôt que d'appréhender les échanges selon cette typologie, nous proposons une description disciplinaire selon les visions économique, marxiste et anthropologique car ces approches nous semblent plus proches de la réalité des SEL.

### 2.3 Différentes visions de l'échange

#### 2.3.1 - Les échanges selon la vision économique (valeur d'usage, valeur d'échange)

Quand on parle d'échange, c'est souvent la perspective monétaire qui domine, mais la notion de réciprocité développée par les anthropologues a contribué à atténuer cette vision économiciste. *En économie, on appelle échange les différents modes de transferts de biens et de services exécutés en contrepartie et en équivalence les uns aux autres*<sup>58</sup>. La science économique reconnaît la place centrale de l'échange dans la vie des humains. Adam Smith considère que l'échange est un instinct naturel chez les hommes, « *c'est le penchant qui les porte à trafiquer, à faire des trocs et des échanges d'une chose pour une autre* »<sup>59</sup>. Cette vision de Smith a été à l'origine du principe de rationalité qui a contribué à fonder la science économique telle que nous

<sup>57</sup> Rist G., Op. Cit., 1998, p. 31

<sup>58</sup> Meillassoux C., *Terrains et théories*, Editeur : Page Deux; Édition : 26 novembre 1999, p. 143

<sup>59</sup> Smith Adam cité par Moreau de Bellaing L., in *Don et Echange, Legitimation III*, édition l'Harmattan, Novembre 2005, p. 98

la connaissons aujourd'hui. L'économie considère l'échange comme une offre répondant à une demande (même présumée) sur un marché avec pour finalité le profit. L'échange, phénomène universel, acquiert sa forme la plus achevée dans l'économie de marché où l'offre et la demande s'ajustent presque mécaniquement par le biais de la valeur ou du prix. La perception des échanges chez les économistes classiques est donc restreinte à sa forme marchande, et associée à la théorie de la valeur d'échange, celle qui permet d'évaluer, de donner un prix marchand ou symbolique.

Selon Meillassoux, c'est à Aristote que l'on doit la découverte de la distinction entre *valeur d'usage* et *valeur d'échange*. La valeur d'usage fait référence à l'utilité d'un bien par rapport à la société concernée, elle renvoie à la satisfaction que retire un individu de l'usage de ce bien. C'est une notion qualitative, subjective et variable selon les critères d'une culture donnée. Ainsi un même objet peut avoir une valeur d'usage différente d'un individu à un autre, ou d'une société à une autre. La valeur d'échange concerne les biens destinés à la vente ou à l'échange. Elle fait directement référence au prix comme l'équivalent quantitatif supposé, transférable en valeur monétaire. Résultant d'une combinaison entre coûts de production, rareté ou indisponibilité et conditions de production, elle permet de comparer afin de pouvoir échanger sur des bases moins subjectives que l'utilité, en proposant le prix comme étalon général de mesure.

Comme nous l'avons dit plus haut, l'échange peut prendre plusieurs formes, cependant la théorie économique tend à ne considérer l'échange que dans sa forme marchande (achat/vente) qui se réalise par le biais de la monnaie. Or, cette forme d'échange est récente dans l'histoire de l'humanité, elle est apparue avec le développement de l'industrialisation, alors que les autres formes d'échange non-marchandes sont plus anciennes.

Pour les SEL, cette appréhension marchande de l'échange ne peut être valable car ce sont plutôt des échanges non-marchands qui se réalisent. Même si l'économie de marché semble désormais hégémonique, et que les échanges monétaires sont



désormais mondialisés, certaines pratiques dissidentes telles que les SEL persistent et continuent de se développer et d'innover.

### 2.3.2 L'échange selon la vision marxisme (la valeur travail)

Du fait de la division du travail, les producteurs et les consommateurs d'un produit donné seront des individus différents ou des communautés différentes, c'est donc la distribution ou l'échange qui va s'intercaler entre les producteurs et les consommateurs pour assurer la circulation des biens. Avec la révolution industrielle, la quantité de biens produits s'accroît, et la recherche de débouché devient un problème, autant que la gestion de la production, des rapports de production, et des modalités de l'échange. Le marxisme considère que les formes particulières de l'échange (troc, monnaie...) dépendent du degré de développement de la division du travail dans la société considérée car « *il n'y a pas d'échange sans division du travail* »<sup>60</sup>.

Selon le marxisme, c'est l'échange qui relie la production à la consommation. Les produits qui s'échangent devraient être considérés sous un double aspect de l'utilité (valeur d'usage) et de la valeur (valeur d'échange) comme le conçoivent les économistes. Mais puisque ces deux valeurs sont très subjectives et difficilement conciliables pour un même produit, Marx propose alors de retenir la valeur-travail car selon lui toutes les marchandises sont le résultat du travail humain. La valeur-travail, liée aux rapports sociaux d'exploitation, est fondée sur le prix de la force de travail, du travail transformé en marchandise. Par conséquent le temps de travail nécessaire à la production d'une marchandise devrait déterminer le prix de cette marchandise. Le travail est considéré comme travail abstrait, c'est-à-dire comme un effort, une dépense d'énergie humaine. Marx propose de tenir compte du temps de travail nécessaire pour obtenir un produit donné. Pour lui la fonction de l'échange est la circulation des marchandises par le biais de la monnaie, le prix devrait correspondre à la valeur travail c'est-à-dire le temps nécessaire à la production des marchandises. La valeur travail est proposée comme la mesure de la valeur sociale et de la valeur marchande.

---

<sup>60</sup> Marx K. cité par Racine L., op. cit, p. 25,

Quelle que soit la théorie de la valeur utilisée pour évaluer les échanges (valeur d'usage, valeur d'échange, valeur travail), ces trois théories impliquent l'usage de la monnaie au sens économique du terme. Dans la vision de Marx, l'utilisation de la monnaie scripturale est essentielle car « *l'échange monétaire [permet] seul d'effectuer les circulations nécessaires à la production* »<sup>61</sup>.

On peut faire un rapprochement entre la philosophie marxiste et les échanges dans les SEL dans la mesure où le temps est proposé comme étalon de mesure de la valeur dans les deux cas.

X a effectué un service chez Y pendant 1 heure, Y doit donc payer 1 heure en monnaie SEL. Dans le cas du BruSEL ça sera des « Blés » et dans le cas du SELouverture ça sera des « ECU ».

Ce ne sont ni les valeurs d'usage ni les valeurs d'échange qui prévalent mais la valeur temps ou plutôt la notion du temps. Ce temps est appréhendé différemment. Le marxisme considère le temps comme temps de travail dans un rapport de production capitaliste faisant intervenir l'usage de la monnaie. Par contre, dans les SEL, c'est aussi le temps qui sert d'étalon de mesure, mais plutôt le temps consacré à une tâche ou un service hors du rapport de production capitaliste. La valeur du temps dans les SEL se rapprochent un peu du temps que l'on passe à aider un ami. Sauf que dans le cas de SEL, c'est le temps matériel qui est comptabilisé.

Nous pouvons donc conclure que le rapprochement entre les pratiques dans les SEL et la conception marxiste de l'échange n'est que partiel mais il nous semble important de le souligner car il permet de mettre en exergue le fait que la notion de la valeur telle que développée par les économistes n'est pas la seule norme possible pour réguler les échanges.

---

<sup>61</sup> Ibid., p. 27

### 2.3.3 L'échange dans la vision anthropologique (la réciprocité)

Alors que les deux conceptions citées plus haut présentent l'échange marchand comme forme dominante de la circulation des produits sociaux, les anthropologues mettent en évidence l'existence et la persistance de formes d'échanges non-monnaétaires et non-marchandes, mais basées plutôt sur la réciprocité, la solidarité et parfois la gratuité. Les pratiques de réciprocité décrites par les anthropologues ont été observées dans les sociétés archaïques cependant de nombreuses recherches ont pu confirmer la continuation de ces pratiques jusqu'à nos jours. Ce n'est pas tant la valeur des choses ou des produits échangés qui importe, mais plutôt le processus d'échange en lui-même, les acteurs de ces échanges et leurs mobiles.

Marcel Mauss met en exergue le fait que dans plusieurs sociétés la monnaie n'est pas le seul moyen d'échanger. Ce n'est pas la valeur monétaire qui détermine le coût de la transaction mais la réciprocité à travers l'obligation de donner, de recevoir, de rendre. Il présente à travers le kula un système d'échange basé sur la réciprocité, « ...*ce va et vient des âmes et de choses confondues entre elles* »<sup>62</sup> par le biais du don et appelant un autre don en retour (contre-don). La valeur du contre-don est laissée à l'estimation du partenaire. Il montre le caractère volontaire mais contraignant des prestations sociales dépassant le cadre de ce que l'économie appelle généralement échange marchand. Il démontre que toute circulation de bien n'est pas que marchande.

La réciprocité est une norme morale et sociale qui définit certaines actions et obligations et préside aux échanges sociaux. Les individus se reconnaissent des droits et des devoirs les uns envers les autres, et donc une dépendance mutuelle. La réciprocité n'implique par forcément de donner à ceux dont on a reçu quelque chose, ou de recevoir de ceux à qui on a déjà donné. On peut donner à une personne A et recevoir d'une personne B. Chez Levi-Strauss, l'échange réciproitaire constitue le phénomène primitif social par excellence, il est le « *commun dénominateur d'un grand nombre d'activités sociales en apparence hétérogènes entre elles* »<sup>63</sup>. Cette

---

<sup>62</sup> Mauss M. cité par Papilloud C., *le don de relation, Georges Simmel, Marcel Mauss*, Edition l'Harmattan, 2002, p. 87

<sup>63</sup> Levi-Strauss C. cité par Prouteau L., *Economie du comportement bénévole, théorie et études empirique*, Edition Economica, Paris, 2000, p. 47

interprétation est très proche de celle de Marcel Mauss. La réciprocité (don-contre don) qui est la forme universellement répandue de l'échange est selon Claude Lévi-Strauss aussi vieille que l'humanité dans la mesure où elle symbolise le passage de l'état de nature à l'état de société. Pour lui, l'échange est le lien social primordial.

Georges Simmel à une approche de la réciprocité similaire à celle de Mauss, il présente la réciprocité comme un lieu ou un lien abstrait, ce qui est « entre » les hommes ou « entre » les sociétés. C'est ce qui fonde le devoir social, c'est le caractère obligataire des relations entre les hommes. C'est ce qui fait la « *relation entre deux éléments, qui bien qu'unique, n'est pourtant qu'un mouvement ou changement qui se produit de manière immanente en l'un et l'autre, entre eux, au sens de l'interposition dans l'espace* »<sup>64</sup>. Elle représente pour cet auteur la possibilité qui permet, qui concrétise le mouvement de va et vient de l'échange dans la relation humaine. C'est cette réciprocité même faible qui matérialise la relation humaine et la fait passer du stade de simple rencontre, simple contact, à une relation tangible et durable.

Le type d'échange qui se déroule dans les SEL se rapproche plutôt de cette vision car celui qui reçoit un bien ou un service doit rendre quelque chose en retour, le principe de réciprocité est donc vérifié. On peut se dire que c'est bien de pouvoir bénéficier de services d'autres personnes sans avoir à déboursier de l'argent. Mais est-ce la tout ce que contient la réciprocité ou appelle t-elle autre chose ? Les chercheurs ont aussi montré que la réciprocité ne se réduit pas aux allers-retours des biens ou des symboles, elle ne constitue pas un acte binaire mais crée une institution sociale à travers l'obligation de rendre. La réciprocité ce n'est donc pas seulement échanger, c'est entrer en relation comme nous le verrons plus bas.

## **2.4 La dimension relationnelle de l'échange réciproitaire ou le don**

Selon le principe de rationalité économique, c'est l'intérêt porté à un objet précis qui motive l'échange. C'est effectivement le cas dans certaines circonstances de la vie,

---

<sup>64</sup> Simmel G. cité par Papilloud C. Op. cit., 2002, p. 87

mais pas toujours, car alors l'échange serait réduit à du troc. Par contre dans l'échange réciprocaire, l'attention des protagonistes est dirigée autant vers les personnes que vers les biens matériels. Le don possède donc un fort potentiel de sociabilité. Lévi-Strauss soulignait à cet effet que les biens échangés dans le cadre du don et du contre-don étaient parfois strictement identiques. Pourquoi donc échanger des biens identiques ? Parce que l'échange permet autre chose que la simple transaction de biens ou de symboles. « *Il y a plus dans l'échange que les choses échangées* »<sup>65</sup>.

L'idée largement répandue dans la littérature anthropologique est que le don est une forme d'échange irréductible à la seule fonction de circulation, de transfert de biens et services. Pourquoi en effet certains individus s'obstinent à pratiquer ces échanges-don alors que les marchés existent ? Parce que le don sert avant tout à nouer des relations. La définition sociologique du don que nous propose Alain Caillé est « *toute prestation de biens ou de services effectuée, sans garantie de retour, en vue de créer, entretenir ou générer du lien social. Dans la relation de don, le lien importe plus que le bien* »<sup>66</sup>. Il y a donc une dynamique relationnelle qui se crée dans le don.

Le lien social résultant de l'échange naît du fait que l'échange n'est pas soldé mais crée une dette. Dans le cadre des échanges marchands, le paiement immédiat éteint la dette. Dans le don, le paiement n'est pas immédiat, il est différé, ce qui crée une obligation à plus ou moins long terme. Il nous semble que plus que l'échange, c'est la dette ou l'obligation naissant de l'échange qui crée le lien. L'échange peut-être circonscrit dans le temps, et s'effacer une fois le service rendu. J'ai reçu un service, je rends le service, et c'est terminé, je ne dois plus rien ni au donneur, qu'il soit une personne ou une association comme le SEL. « *Rendre immédiatement signifierait qu'on se dérobe au poids de la dette, qu'on redoute de ne pas pouvoir l'assumer, qu'on tente d'échapper à l'obligation, à l'obligeance qui vous oblige, et qu'on renonce à l'établissement du lien social par crainte de ne pouvoir être assez munificent à son tour* »<sup>67</sup>.

---

<sup>65</sup> Lévi-Strauss C. cité par Prouteau L. Op. cit., 2000, p. 30

<sup>66</sup> Caillé A., *Anthropologie du don, le tiers paradigme*, Edition Desclée de Brouwer, Paris, 2000, p. 124

<sup>67</sup> Godbout J. & Caillé A., *L'esprit du don*, Edition La Découverte, Paris, 1992, p. 150

Selon Jean-Michel Lebot, « *l'échange est au creuset du lien social* »<sup>68</sup>. En effet beaucoup de membres de SEL affirment rechercher le lien plutôt que le bien. Pour ceux-la, l'échange n'est qu'un prétexte pour créer des relations humaines. « *Ce qui est recherché à travers ces échanges est plus l'entraide et la convivialité que la poursuite d'un intérêt individuel* »<sup>69</sup>. Cela sous-entend que l'individualisme à l'œuvre dans la société moderne peut être vécu par les individus comme pesant et source d'inconfort. Face à l'isolement grandissant, et à la défaillance de l'intégration par le travail, les SEL semblent représenter un moyen alternatif de tisser des relations sociales. « *Les SEL seraient, dans cette perspective, destinés non pas à pallier les dysfonctionnements momentanés du système économique externe et à redonner une bouffée au lien social, mais à fournir les bases d'un renouveau de la société, à donner l'exemple à suivre de convivialité, de proximité et d'entraide dans un monde supposé individualiste et en temps que tel destiné à s'effondrer* ».<sup>70</sup>

### La dette

Le don n'implique pas toujours la gratuité, il n'est pas toujours complètement désintéressé. Selon Alain Caillé, il y a dans le don obligation sociale, liberté de recevoir et de rendre, intérêt et désintérêt, donc un rituel, un code de pratique. « *Le don ne doit pas être pensé sans l'intérêt, ou hors de lui, mais contre l'intérêt instrumental* »<sup>71</sup>. Le don dans les groupements associatifs tels que les SEL favorisent la généralisation du cycle du donner, du recevoir et du rendre, créant un endettement mutuel et volontairement consenti. Car la participation associative est volontaire et délibérée, elle est révocable à tout moment, mais ce qui fait sa pérennité c'est justement que les membres choisissent de demeurer dans de telles relations. Dans une relation d'échange, il y a celui qui donne (donneur ou créancier) et celui qui reçoit (receveur ou débiteur). Or la dette dans les SEL est contractée non pas envers celui qui donne mais envers l'association, envers le groupe. Il y a comme une sorte de

---

<sup>68</sup> Le Bot J.M., *Aux fondements du lien social. Introduction à une sociologie de la personne*. Paris, L'Harmattan, 2002, p. 20

<sup>69</sup> Godbout & Caillé, op. cit., p. 91.

<sup>70</sup> Ibidem

<sup>71</sup> Godbout & Caillé, op. cit., p. 127

mutualisation d'une dette non-marchande. La dette vis-à-vis du groupe est ce qui va permettre d'enclencher la réciprocité dans le temps.

### La rencontre

Dans les SEL nous sommes évidemment hors du champ de la solidarité instituée et garantie par l'Etat. C'est une solidarité entre les individus qui ressemble à la solidarité rapprochée telle que décrite par Robert Castel, mais qui cependant s'en écarte puisqu'il n'y a ni lien de parenté ni lien de communauté. Qu'est ce qui rapprochent les individus et les mets en contact les uns avec les autres ? Autrement dit comment naît la proximité? Dans les SEL, ce n'est pas tant la proximité géographique qui importe mais la proximité sociale qui fonde la solidarité. Le BruSEL et SELouverture s'étendent sur les 19 communes bruxelloises alors on voit bien que la proximité géographique ne peut être d'application, ce qui cependant ne les empêche pas de fonctionner.

Au sens large, proximité veut dire ce qui est proche, à faible distance, dans les environs immédiats. On peut distinguer plusieurs formes de proximité : géographique, mentale, sociale, ... Dans ce travail, nous ferons référence à la proximité sociale. Robert Castel l'a définie comme « *le fait de pouvoir se faire avouer par personnes dignes de foi* ». Ce n'est pas le fait d'être proche, voisin ou prochain, mais plutôt d'être connu, reconnu comme membre du SEL, pour souligner la proximité qui résulte de l'appartenance au SEL. Comment est-on connu ou reconnu ? En franchissant l'étape 1 de l'adhésion que nous rappelons ici : Etre parrainé par un membre ou assister à une réunion d'information.

Le lien de sociabilité se crée donc à l'occasion de la rencontre initiale et permet d'établir le premier contact. Une fois qu'on se rencontre, on se connaît, on peut alors être admis comme membre et faire partie du groupe. La relation initiale naît de la rencontre car sans rencontre le lien de proximité ne pourrait se former. On ne peut pas avouer quelqu'un qu'on ne connaît pas. La rencontre dans le SEL précède le lien et est même un préalable à l'adhésion. Les rencontres sont l'occasion de créer un lien

nouveau, une histoire nouvelle. Comme le dit Sylvain Pasquier, «*les rencontres peuvent apparaître comme une oasis au milieu d'un environnement ressenti souvent comme irrespirable...*»<sup>72</sup>

Nous devons cependant nuancer cette affirmation car toutes les rencontres ne sont pas génératrices de proximité, de même que toutes les rencontres ne débouchent pas sur des adhésions dans les SEL. Comme dans toute rencontre humaine, il peut arriver que la méfiance, le rejet, l'antipathie se manifestent. Une fois la rencontre établie, et l'adhésion validée, comment se fait le passage entre proximité et sociabilité ? Par la confiance d'après Jacques Godbout comme nous le verrons ci-dessous.

### La confiance

Selon Jacques Godbout, «*donner en toute confiance, c'est la base de toute société*»<sup>73</sup>. Mais la confiance n'est pas automatique, elle se construit généralement au fil du temps, même s'il arrive parfois que certaines personnes fassent confiance au premier contact mais ce n'est pas la majorité. «*Un état de confiance peut apparaître s'il est garanti par des critères d'ordre sécuritaire sans cesse réactualisés par un contrôle, par la légitimité des règles, la transparence, la preuve, la mémoire. La confiance est un fait surtout entretenu et renforcé par un principe de solidarité qui peut exister entre les personnes par des liens de proximité tissés par la fréquence des rapports*»<sup>74</sup>. Le facteur temps est donc un élément essentiel dans la construction de la confiance, de même que le facteur sécurité.

Théoriquement l'aspect sécuritaire est garanti par l'adhésion à la charte du SEL (étape 2). Après la rencontre initiale, le futur adhérent doit accepter la charte (et dans certains cas la signer) avant de pouvoir intégrer le SEL. Cette acceptation confirme que le nouvel adhérent est bien en accord avec les principes du SEL, elle établit donc une proximité mentale, c'est à dire le fait de partager le même idéal de société. Selon

---

<sup>72</sup> Pasquier S., *Le lien associatif et interassociatif*, Revue du MAUSS 2/ 2005 (n°26), p. 394

<sup>73</sup> Godbout J., *Le don, la dette et l'identité : Homo donateur vs. homo oeconomicus*, Edition La Découverte/Mauss, Paris, 2000, p.124

<sup>74</sup> Servet J. M., op. cit., p. 240



J.M. Servet, « *la proximité mentale a généralement dans les SEL comme dénominateur commun le rejet du tout économique, et des comportements qui l'accompagnent, comme l'individualisme et l'utilitarisme* »<sup>75</sup>. Une fois passées les étapes de la rencontre et de l'adhésion, le nouveau membre peut avoir accès aux offres proposées et services demandés, et aussi aux profils des autres membres ainsi que leurs échanges respectifs. Comment ces échanges de services et de bien peuvent-ils impacter le lien social ? C'est ce que nous tenterons de dégager dans la troisième partie.

Puisque les notions de valeur d'usage, de valeur d'échange, et de valeur travail se sont révélées incomplètes pour cerner ce qui se passe dans l'échange réciprocaire, certains auteurs proposent le concept de valeur-lien. Alors que le marché ne conserve aucun souvenir des relations antérieures, le don conserve la trace des relations passées, la mémoire du lien entre les personnes. Ainsi selon Godbout, la valeur lien peut être définie comme « *ce que vaut un objet, un service, un geste quelconque dans l'univers des liens, dans le renforcement des liens.* » Ainsi, le même objet peut avoir une valeur lien différente en fonction du circuit d'échange et des partenaires de l'échange. Le contre-don ne doit pas forcément se faire en direction de la personne dont on a reçu quelque chose mais en direction du système.

Dans le cadre des SEL, les échanges se font lorsque deux membres se rendent mutuellement service. Par exemple un membre qui a besoin de services de plomberie peut faire appel à un autre membre du SEL qui offre des services de plomberie. Ou bien un membre qui a besoin d'aide pour un déménagement peut faire appel aux adhérents ayant déjà précisé qu'ils sont disponibles pour aider aux déménagements. Concernant les échanges de bien, un membre qui a besoin par exemple d'une tondeuse de gazon juste pour quelques heures peut mettre une annonce sur le site du SEL pour signifier son besoin et il se peut qu'un autre membre réponde pour proposer de prêter la sienne. Les « prix » en monnaie SEL sont à convenir directement entre les membres avant la transaction, L'argent au sens marchand n'entre pas en ligne de

---

<sup>75</sup> Ibid. p. 244

compte. On peut donc avoir accès à des services et des biens sans avoir de l'argent ou sans en dépenser. Ces unités de compte servent plutôt à comptabiliser les échanges et non à les quantifier ou à leur donner une « valeur d'échange » au sens économique

Le fait de donner aux autres et de recevoir des autres sans aucune contrepartie monétaire (au sens économique) est bien la caractéristique fondamentale des SEL. Et puisque recevoir suppose non pas de payer mais de rendre (dans le cadre des SEL), s'instaure ainsi un cycle de don-contre don, un cycle sans cesse renouvelé à chaque échange. Dans le cadre de la valeur-lien, le contre-don n'est pas un paiement, il est plutôt une réponse, un retour de message, une acceptation signifiant le désir de continuer la relation première instaurée par l'échange initial. Les individus qui adhèrent aux SEL le font souvent pour créer du lien social. Mais y arrivent-ils vraiment? Autrement dit le SEL parvient-il à remplir sa fonction de plateforme de création ou de renforcement du lien social ? C'est à cette question que nous essaierons de répondre lors de notre travail de terrain.

## **Chapitre 3 : L'analyse sociologique**

### **3.1 La démarche méthodologique**

Par une démarche empirique, basée sur notre propre observation et expérience, autant que sur les expériences des membres des SEL à travers les entretiens, nous avons voulu comprendre ce qui se passe dans ces associations. Il nous a semblé en effet, que des lectures et des entretiens (sans immersion concrète) n'auraient pas été suffisants pour bien nous éclairer dans notre recherche. Nous nous sommes donc affilié aux deux SEL et dès le départ les responsables et les membres ont été informés de notre objectif et du fait que notre affiliation était le résultat certes de l'intérêt personnel que nous portions aux SEL, mais aussi de l'étude que nous menions dans le cadre de notre cursus universitaire.

Nous avons choisi d'adopter une démarche mixte, tantôt déductive mais parfois inductive. Elle était déductive car consistant à formuler une hypothèse déduite de nos recherches théoriques et capable d'être vérifiée empiriquement. En effet notre hypothèse de départ, d'après nos références théoriques, était que le SEL contribuait au renforcement du lien social. Mais à certains moments, une démarche inductive nous a semblé nécessaire puisque les données empiriques issues de l'observation du terrain ont participé pleinement à la construction de la problématique de recherche. La raison est que les représentations que nous avions après nos recherches théoriques nous semblaient devoir être affinées sur le terrain par un travail exploratoire afin d'en déduire des pistes de recherches pertinentes. Par ailleurs, ce lien social sur lequel portaient nos réflexions n'est pas quelque chose de visible ni de palpable, au contraire il ne se laisse voir qu'au fil du temps, d'où l'importance d'une observation en immersion. Nous avons initialement identifié les SEL de St. Gilles et d'Uccle comme cadre de recherche. Mais notre choix s'est modifié lors du travail exploratoire ; des difficultés de prise de contact nous ont amené à reporter notre choix sur le BruSEL et le SELouverture qui se sont par la suite avérés être plus appropriés pour notre travail (démarche inductive). Le travail d'exploration nous a permis de

comprendre que dans les SEL de quartiers des liens de voisinage ou de proximité géographique pouvaient exister sans rapport direct avec le SEL. Or dans les cas du BruSEL et du SELouverture, les membres sont repartis sur les 19 communes de Bruxelles et c'est bien le SEL qui fait office de plateforme de rencontre entre des personnes qui ne se rencontreraient pas nécessairement en dehors du SEL.

### **3.2 La population cible et la constitution de l'échantillon**

Nous nous sommes dans un premier temps intéressés à la population de référence dans son ensemble, sans différencier les membres du BruSEL des membres du SELouverture. Nous avons plutôt considéré l'ensemble d'environ 250 membres des deux SEL bruxellois comme faisant partie de la même population sur laquelle porterait notre étude. Pour rappel, le BruSEL a été créé en Septembre 1996 et compte environ 125 membres actifs. Le SELouverture existe depuis Septembre 2011 et compte environ le même nombre de membres actifs. Il s'est avéré que certaines personnes étaient membres des deux SEL à la fois, par conséquent il était difficile de faire une sélection par SEL d'affiliation. C'est pourquoi, nous avons pris l'option selon laquelle le premier critère pour faire partie de l'échantillon serait l'appartenance à un des SEL.

Ensuite nous avons préparé une première liste de 35 personnes ayant une expérience pertinente du SEL. Nous avons pris le soin d'éviter d'interroger les nouveaux arrivants car ceux-ci pouvaient ne pas avoir le vécu suffisant pour nous renseigner. Le lien social se bâtit, se tisse au fil du temps, c'est un processus qui peut parfois être long et par conséquent les nouveaux arrivants ne nous paraissaient pas avoir l'expérience que nous recherchions. Il est vrai que certains nouveaux membres aient pu avoir par le passé une expérience avec un autre SEL mais n'étant pas à mesure de vérifier cette information lors de la constitution de la population cible, nous avons préféré ne pas les inclure.

Des courriers électroniques ont été envoyés aux 35 personnes initialement identifiées, leur demandant de bien vouloir participer à notre enquête. Ces personnes présentaient des profils variés, afin de pouvoir dresser un portrait le plus exhaustif possible. Nous avons reçu 17 réactions de membres qui ont constitué notre échantillon de base. Du fait de l'indisponibilité d'un des répondants, 16 personnes ont pu prendre part à notre enquête de terrain.

### Présentation socio-professionnelle de l'échantillon

Dans un souci d'anonymat et de respect de la vie privée de nos interviewés, nous ne mentionnerons pas les détails personnels (noms, adresses, etc.). Et pour des raisons de synthèse, nous avons procédé à quelques regroupements en fonction des catégories identifiées dans notre questionnaire et comme expliqué en dessous du tableau.

Codage	Association SEL	Tranche d'âge (- 25 ans, de 25 à 45 ans, 46 et +)?	Niveau d'études (secondaire, universitaire, autre) ?	Situation de vie (seul, en famille) ?	Genre	Occupation actuelle (en activité, à la retraite/ préretraite, au chômage) ?
Interviewé 1	SELouverture	25 à 45 ans	Universitaire	Seul (e)	F	En activité
Interviewé 2	BruSEL	25 à 45 ans	Universitaire	Seul (e)	F	En activité
Interviewé 3	SELouverture	25 à 45 ans	Universitaire	En famille	F	En activité
Interviewé 4	BruSEL	46 et plus	Secondaire et secondaire sup.	Seul (e)	F	A la retraite / préretraite
Interviewé 5	SELouverture	46 et plus	Secondaire et secondaire sup.	Seul (e)	F	A la retraite / préretraite
Interviewé 6	SELouverture	46 et plus	Secondaire et secondaire sup.	Seul (e)	H	En activité
Interviewé 7	Les deux	46 et plus	Secondaire et secondaire sup.	Seul (e)	F	En activité
Interviewé 8	BruSEL	46 et plus	Universitaire	Seul (e)	F	A la retraite / préretraite
Interviewé 9	Les deux	46 et plus	Universitaire	En famille	F	Au chômage
Interviewé 10	BruSEL	25 à 45 ans	Universitaire	En famille	F	En activité
Interviewé 11	BruSEL	46 et plus	Universitaire	En famille	H	En activité
Interviewé 12	SELouverture	46 et plus	Secondaire et secondaire sup.	Seul (e)	F	A la retraite / préretraite
Interviewé 13	BruSEL	46 et plus	Universitaire	Seul (e)	F	A la retraite / préretraite
Interviewé 14	SELouverture	25 à 45 ans	Universitaire	En famille	H	A la retraite / préretraite
Interviewé 15	BruSEL	46 et plus	Universitaire	En famille	F	A la retraite / préretraite
Interviewé 16	Les deux	25 à 45 ans	Universitaire	En famille	F	En activité

- les mentions exactes des âges seront délibérément omises mais reprises par catégorie. Par exemple, 33 ans sera repris ci-dessous dans la catégorie 25-45 ans.
- Les mentions exactes des diplômes seront omises, par exemple niveau postuniversitaire sera reflété ci-dessous dans la catégorie « universitaire ».
- Les détails tels que « je vis avec ma fille » seront repris ci-dessous dans la catégorie « en famille ».
- Les détails explicatifs concernant l'activité professionnelle seront omis.

### **3.3 Le procédé de récolte de données**

Le recueil des informations s'est fait de deux manières : d'abord par l'observation participante, puis par l'enquête proprement dite via les entretiens semi-directifs.

#### **3.3.1 L'observation participante**

Comme expliqué plus haut, nous avons pris la décision d'intégrer les deux SEL pour nous mettre en situation d'immersion pendant environ neuf mois. Cette immersion nous a permis d'avoir une vue de l'intérieur, et une compréhension plus affinée de notre sujet. Il s'agissait aussi pour nous de vérifier la pertinence et la faisabilité de notre étude, de dégager des premières pistes de recherche, et voir si notre question de départ pouvait rester valable, et scientifiquement observable au-delà de notre intérêt personnel pour cette forme d'engagement citoyen. Cette phase préparatoire nous a aussi permis de négocier notre entrée sur le terrain et de vérifier si notre recherche était acceptable par les responsables du SEL qui auraient très bien pu refuser de se prêter à une telle démarche. Heureusement, dans les deux SEL l'accueil a été très positif et très encourageant. Ainsi, en tant que membre, nous avons pu nous-mêmes parcourir le processus d'adhésion (prise de contact par téléphone, rencontre initiale, acceptation de la charte, participation à certaines réunions dont une assemblée générale, expérience concrète de la pratique de quelques échanges avec d'autres membres) selon la méthode décrite par Howard Becker<sup>76</sup>.

---

<sup>76</sup> Becker H. S., *Les ficelles du métier. Comment conduire sa recherche en sciences sociales*, Edition la découverte, 2002, p. 240

### 3.3.2 Les entretiens semi-directifs

Pour mener notre travail de terrain, nous avons choisi d'interroger notre échantillon en nous servant de la méthode de l'entretien semi-directif ou entretien guidé tel que préconisé par Quivy et Van Campenhoudt<sup>77</sup>. Des questions ouvertes (voir annexe 1) élaborées autour de quatre axes de recherche ont été proposées à nos interviewés qui ont volontiers répondu aux questions, chacun selon sa sensibilité mais tout en restant dans le cadre proposé par le questionnaire. Nos axes de recherche étaient les suivants :

- L'adhésion (pour nous renseigner sur les attentes sociales des adhérents)
- Les échanges (vérifient-ils la notion de don-contre don)
- Les relations humaines (la primauté du lien sur le bien)
- Valorisation des ressources individuelles (autre que selon le model marchand).

Alors que nous anticipions environ trente minutes par entretien, les plus courts se sont révélés d'une durée d'une heure et le plus long d'une durée de quatre heures. Certains entretiens ont pris la forme de récit de vie entrecoupé d'expérience dans le SEL, ce qui nous a permis de comprendre à quel point le SEL était ancré dans la vie de certains membres et à quel point les sensibilités individuelles et subjectives étaient importantes et comment elles impactaient sur le vécu dans le SEL.

## 3.4 **L'analyse thématique**

L'analyse thématique qui suit nous permet de ressortir les thèmes les plus évoqués, ceux qui sont souvent revenus dans les réponses des intervenants.

Axe 1 : l'adhésion (les motifs d'adhésion qui pourraient nous renseigner sur les attentes sociales des membres en matière de sociabilité).

1.1- Qu'est ce qui a motivé votre adhésion au SEL? A cette question, 9 personnes sur les 16 interrogées ont répondu que la première motivation était d'ordre financière

---

<sup>77</sup> Quivy R. & Van Campenhoudt L, *Manuel de recherche en sciences sociales*, Paris, Edition Dunod (4e édition), 2011, pp.170

car elles se trouvaient en situation de revenu limité au moment de leur adhésion. Par conséquent elles sont venues au SEL dans l'espoir de tirer parti de la possibilité d'échanger sans payer en euros.

1.2- Que trouvez-vous dans le SEL que vous ne trouvez pas ailleurs ? Si le manque de moyens financiers a été le déclencheur principal, la plupart des personnes ont souligné apprécier le contact humain rencontré dans le SEL, le fait que les relations sont autres que familiales et amicales, mais aussi dénuées de recherche de profit.

1.3- Pensez-vous que le SEL est porteur de quelque chose de singulier, de différent ? La valorisation du temps comme un bien de valeur est la réponse la plus évoquée. Alors que sur le marché du travail le temps peut n'avoir aucune valeur s'il n'est investi dans une activité professionnelle, dans le SEL le temps est valorisé.

1.4- Croyez-vous que les SEL pourraient impulser des mutations dans la société ? La réponse à cette question a été affirmative dans l'ensemble mais sans grand optimisme, la plupart des membres disent avoir conscience que le SEL est encore trop marginal et trop éclaté, chaque SEL fonctionnant de manière tout à fait autonome. « *C'est possible mais ça risque de prendre du temps* » est le type de réponse qui est souvent revenu.

## Axe 2 : Les échanges (vérifient-il la notion de don-contre don)

2.1- Lorsque vous échangez dans les SEL, espérez-vous recevoir en retour quelque chose de la personne avec qui vous avez échangé? La réponse à cette question a été à majorité négative. Les membres ne s'attendent pas à recevoir en retour quelque chose de la personne avec qui ils ont échangé, (donc la notion de troc ou d'échange en duo est clairement exclue) si ce n'est de la convivialité comme certains l'ont souligné.

2.2- Continuerez-vous à rendre service dans le SEL si vous ne recevez rien au bout de quelques temps ? Plusieurs personnes ont répondu par l'affirmative, pour eux on



reçoit toujours quelque chose, « *une rencontre c'est déjà quelque chose de reçu* » comme l'a exprimé un des membres.

2.3- Pensez-vous que les échanges devraient être plus contrôlés pour éviter les abus ? La plupart des membres estiment qu'il n'y a pas vraiment d'abus, et donc il n'est pas nécessaire de renforcer les contrôles. Les échanges qui ne se passent pas bien finissent par se savoir et les personnes auteurs de comportement indéliques s'auto-excluent elles-mêmes. Les gens se parlent, échangent des informations alors on finit par savoir à qui on a affaire. Mais ce qui a été souligné assez clairement est que les membres perçoivent le contrôle comme une restriction à leur liberté et à leur capacité de gérer eux-mêmes les conflits potentiels, quitte à se mettre en retrait ou même à se retirer du SEL. « *On n'est pas au jardin d'enfants* » ou encore « *on est des adultes* » sont des exemples de réponses.

### Axe 3 : Les relations humaines (la primauté du lien sur le bien)

3.1- Pensez-vous que le SEL est un moyen de faire de nouvelles rencontres ? La réponse à cette question a été dans l'ensemble affirmative. Cependant beaucoup de personnes ont souligné le fait que les rencontres ne sont pas le but du SEL, « *on ne vient pas au SEL pour rencontrer des gens mais pour échanger, c'est différent* ».

3.2- Un service ou un bien obtenu dans le SEL a-t-il plus de valeur que s'il avait été acquis contre de l'argent ? De l'avis de la majorité, les services rendus ou obtenus dans le SEL ont certes une plus grande valeur humaine mais peuvent présenter une moindre valeur professionnelle, car le travail peut être de qualité inférieure que si on avait fait appel à un spécialiste qu'on paierait en Euros.

3.3- Le fait de rencontrer les autres membres du SEL vous paraît-il important ? Dans l'ensemble la réponse a été positive mais plusieurs personnes ont insisté sur le fait que le but du SEL n'est pas de favoriser les rencontres mais les échanges. « *Ce n'est pas ici que je me ferai des amis, les autres membres ne m'inviteront pas aux baptêmes ou*

*aux mariages de leurs enfants mais je sais que je peux compter sur eux en cas de besoin ».*

#### Axe 4 : Valorisation des ressources et des compétences individuelles

4.1- Pensez-vous que le SEL contribue à l'épanouissement personnel de ses membres ? Si oui, de quelle manière ? La plupart des personnes interrogées pensent que le SEL est un bon moyen de mettre en avant des compétences individuelles qui ne sont pas nécessairement valorisées sur le marché du travail *« changer une ampoule sur un haut plafond, aucun électricien ne se déplacera pour ça, mais moi je peux le faire sans problème dans les SEL ».*

4.2- Avez-vous déjà eu l'occasion d'utiliser ou d'échanger des services ou des compétences qui en dehors du SEL seraient inutilisés ? Ici les réponses sont autant positives que négatives. La moitié des personnes pensent qu'au travers du SEL, elles ont pu utiliser des compétences uniques ou pas souvent demandées. *« Je n'avais jamais participé à une assemblée générale, dans le SEL non seulement je participe mais je prends part à la gestion concrète d'une association ».* L'autre moitié pense que le SEL ne leur permet pas particulièrement d'utiliser des services ou des compétences spécifiques *« ce que je fais au SEL je peux aussi le faire ailleurs ».*

4.3- Vous sentez-vous plus utile en rendant service dans le SEL ? La plupart des personnes ont répondu par l'affirmative. Rendre service, partager semble important pour les membres. *« Si je rends le même service en famille ou à des amis, ça semble évident, comme si c'était automatiquement à moi de le faire. Mais au SEL je me sens plus utile, et c'est plus apprécié, c'est plus gratifiant, et on est payé d'une certaine manière ».*

#### Caractéristiques socioprofessionnelles des interviewés

Quelle est votre tranche d'âge ? La majorité des personnes avaient 46 et plus (10 personnes) contre 6 personnes entre 25 et 45 ans.

Quel est votre niveau d'études (secondaire, universitaire, autre)? Le niveau universitaire et postuniversitaire est le plus courant (11 personnes), alors que 5 membres ont un niveau secondaire et/ou secondaire supérieur.

Quelle est votre situation de vie ? Vivez-vous seul, en colocation ou en famille? 7 personnes vivent en famille ou en colocation alors que 9 personnes vivent seules.

Quelle est votre occupation actuelle (en activité, à la retraite/préretraite, au chômage)? La plupart des personnes sont encore en activité (8 personnes) 7 sont à la retraite ou pré-retraite, et 1 personne est au chômage.

Il apparaît déjà que notre échantillon est plutôt homogène, il est constitué à majorité de femmes (13 femmes contre 3 hommes) presque toutes éduquées, la plupart étant encore en activité, pas nécessairement en situation de difficultés financières. Mais comme nous avons pu le constater lors des entretiens, la situation des individus n'est pas statique, elle évolue dans le temps, et les difficultés économiques qui ont pu être évoquées comme motif d'adhésion au SEL ne sont plus nécessairement valables au moment de notre enquête.

Souhaitez-vous ajouter des commentaires par rapport à la présente étude sur la contribution des SEL au lien social ? Deux points principaux ont émergé suite à cette question : la dynamisation des échanges, et la gestion du SEL. La faiblesse des échanges reste un sujet préoccupant et beaucoup de membres se posent la question de savoir ce qui peut être fait pour que « *le SEL bouge plus* ». Concernant la gestion du SEL, certains membres sont très actifs et font beaucoup de tâches, s'occupent de beaucoup de choses (jusqu'à parfois épuisement) alors que d'autres ne s'investissent pas du tout, ou proposent de le faire mais de manière momentanée. L'implication volontaire et bénévole des membres dans la gestion quotidienne reste donc un souci.

De cette lecture thématique, il ressort les idées fortes suivantes selon les axes de recherches que nous avons identifiés:

Concernant les motifs d'adhésion (axe 1), nous avons eu la surprise de constater que la motivation première était d'ordre financière. Comme l'a souligné un des responsables, « *on vient au SEL par besoin, on reste par philosophie* ». Notre idée de départ était que la recherche du lien social était la raison déterminante, nos résultats montrent que le lien n'est que la conséquence des échanges, mais une conséquence très appréciée car le lien favorise les échanges. Cela ne veut pas dire que le SEL rassemble des personnes de types « *homo economicus* » seulement motivées par leur intérêt personnel, mais des personnes entières, valorisant autant l'intérêt personnel que les relations humaines. L'affiliation au SEL confirme le désir de se distancier de la logique marchande. Dans ce sens, ce n'est pas une économie d'accumulation qui est à l'œuvre, c'est plutôt une économie de partage.

Il ressort des réponses à cet axe de recherche sur les échanges (axe 2) que l'importance accordée aux échanges est très grande. On vient au SEL pour échanger, pour partager, c'est un rendez-vous du donner et du recevoir sans l'intermédiaire de l'argent. A la vision libérale des échanges basés sur l'usage de l'argent, les SEL opposent une vision plus sociale basée sur la valorisation du temps. Tout le monde peut proposer et recevoir des services ou des biens à condition d'avoir du temps disponible « *et le temps ça se trouve, tout le monde n'a pas forcément d'argent mais tout le monde peut trouver le temps de rendre ou de recevoir un service, c'est une question de volonté* ». La pénurie d'argent et par conséquent de liens sociaux peut trouver une solution dans les SEL. Si dans la vie quotidienne le manque de moyens financiers est cause de vulnérabilité et de désaffiliation (au sens de Robert Castel), ce manque ne semble pas être un problème dans les SEL.

Pour cet axe de recherche (la primauté du lien sur le bien, axe 3), les relations humaines ont été identifiées comme importantes et nécessaires pour faciliter les échanges. « *Quand on se connaît, on échange plus facilement, mais si le premier échange ne se passe pas bien, je ne ferai plus d'échange avec cette personne* ». Il faut cependant préciser qu'il y a plus d'échange de services que de biens dans les SEL. Et pour se rendre service il faut se connaître. Le lien d'association est une valeur

importante pour les membres, mais il n'est pas valorisé par tous de la même manière. Certains étaient à la recherche de lien et ont pu trouver du lien social dans le SEL. D'autres personnes considèrent plutôt le lien comme un facilitateur des échanges. Les échanges entre les individus ne sont pas possible sans bonne relation, c'est donc la relation ou le lien qui sous tend l'échange.

Pour cet axe (valorisation des ressources et des compétences individuelles, axe 4) il apparaît que certains membres (surtout ceux qui sont très actifs dans les échanges) arrivent à trouver des occasions de valoriser leurs compétences, à en apprendre ou à en utiliser des nouvelles alors que d'autres pas. Mais ce qui est ressorti de ces réponses, ce n'est pas tant l'acquisition ou la mise en pratique de nouvelles compétences, mais la manière dont elles sont valorisées. Dans le SEL, la possibilité est donnée à chacun de mettre à profit ses compétences, dans la limite de ses disponibilités et de manière tout à fait libre et volontaire. La valorisation sur des bases autres que financières est très appréciée. Le principe de 1 heure = 1 heure est une forme d'équité et d'égalité qui permettent de valoriser chacun dans ce qu'il sait faire, de se démarquer du système économique marchand et la plupart des membres sont fières de prendre part à une telle expérience. Il est ressorti un peu comme une fierté d'affirmer son opposition au système du « tout-marchand ». Ce n'est pas l'argent qui est source de valeur mais bien le temps.

### 3.5 Analyse croisée : Mise en parallèle de thèmes identifiés

Pour rappel, les quatre axes de recherche qui nous ont guidés lors de notre travail étaient les suivants :

- L'adhésion (pour nous renseigner sur les attentes sociales des adhérents)
- Les échanges (vérifient-il la notion de don-contre don)
- Les relations humaines (la primauté du lien sur le bien)
- Valorisation des ressources et des compétences individuelles (valorisation autre que selon le model marchand)

### Première mise en parallèle : croisement des thèmes adhésion et relations humaines

La mention au lien social a été le plus évoquée dans ces deux thèmes, c'est pourquoi nous les regroupons dans ce qui suit. En mettant en parallèle les résultats obtenus dans les axes adhésion et relations humaines, il ressort que la recherche du lien n'est pas toujours la motivation principale dans les SEL. Cela ne veut pas dire que le lien social n'est pas perçu comme important, mais que les facteurs d'ordre économique ont été les facteurs déclencheurs de l'adhésion pour la majorité. Cependant, les membres reconnaissent absolument l'importance du lien social qui se crée mais qui est perçu d'une part comme la conséquence directe des échanges, et d'autre part comme le facilitateur indispensable des échanges. Le lien est la conséquence des échanges dans la mesure où si les premiers échanges ne se passent pas bien, les protagonistes mettent eux-mêmes fin à la relation de telle sorte qu'il n'y aura plus d'échange à l'avenir et donc plus de possibilité de tisser du lien. D'autres sous-thèmes tels que la convivialité, la confiance, le respect des libertés individuelles ont également été soulignés. Les membres sont libres d'échanger avec qui ils veulent et ils tiennent à ce que cette liberté soit respectée.

En nous référant à nos recherches théoriques initiales, nous constatons que si les associations et les initiatives citoyennes connaissent un regain de popularité en ces temps de crise, le SEL en tant qu'association de fait suit la même tendance et permet de tisser ou de renforcer un lien social particulier. C'est un lien qui naît dans un nouveau rapport à l'autre, un lien porteur de sens, de valeur d'égalité, d'entraide, comme une sorte de volontarisme « *en pleine expansion contrairement aux idées reçues sur l'individualisme négatif, les égoïsmes et le désintérêt pour toute action publique* »<sup>78</sup>. Ce sont des relations entièrement libres qui se créent, il n'y a pas d'obligation de rendre service, de prendre part à la gestion, les membres ne se contactent que s'ils le désirent. Ce sont des liens de type nouveaux, basés non plus sur la communauté, la famille ou le travail, lieux traditionnels de formation du lien social, mais sur la proximité sociale définie par Robert Castel comme étant une affinité de valeurs. Pour le dire comme Roger Sue, « *il faut se convaincre que ce lien*

---

<sup>78</sup> Sue R. op. cit, p. 147

*d'association encore mal perçue est bien un lien en soi, un lien spécifique et original, irréductible à la communauté et au contrat »<sup>79</sup>.*

### Deuxième mise en parallèle : croisement des thèmes échange et valorisation des compétences personnelles

Comme l'ont souligné certains membres, ils sont venus pour des raisons économiques mais ils sont restés membres du SEL même après que leur situation économique se soit améliorée. La raison de cet attachement est la valorisation de temps comme unité d'échange, unité de mesure pour instaurer des relations plus égalitaires. Si 1 heure = 1 heure, ou encore 1 minute = 1 minute, quelles que soient les compétences ou les qualifications, c'est que les membres du SEL se perçoivent tous comme égaux. L'égalité était perçue comme valeur fondatrice de la démocratie et avait justifié des politiques publiques universalistes d'éducation, de santé, d'emploi, etc. Cependant cette proclamation de l'égalité est contredite par la réalité et la crise actuelle n'a fait que mettre à jour la progression des inégalités. « *A force d'être proclamé, invoqué, répété, le principe d'égalité a fini dans l'ensemble par être cru à défaut d'être vécu et encore moins d'être réalisé* »<sup>80</sup>. Si les individus se perçoivent comme foncièrement égaux, l'égalité des conditions est loin d'être une réalité. Mais dans le SEL les membres essaient de vivre de manière concrète cet idéal en pratiquant des échanges sur une base égalitaire.

La dissidence économique est aussi revenue comme facteur important. Les membres interrogés ont pleinement conscience de s'inscrire en opposition au système économique dominant et ils semblent en tirer une certaine fierté. Les monnaies SEL utilisées ne servent que pour comptabiliser les échanges et pour ajuster les comptes des membres. Par conséquent la monnaie n'est utilisée que dans sa fonction d'instrument d'échange, fonction pratiquement ignorée par l'économie marchande. En refusant d'utiliser le médium officiel et institutionnel qu'est l'argent, les SEL se

---

<sup>79</sup> Sue R. op. cit, p. 118

<sup>80</sup> Sue R. op. cit, p. 110

posent en marge du système économique dominant, comme modèle alternatif et comme laboratoire des possibles.

### 3.6 Les limites de notre étude

Notre population a essentiellement comporté des membres actifs, or nous avons constaté que d'autres membres ont adhéré à un moment donné et ont quitté le SEL ou n'ont pas renouvelé leur adhésion en ne payant pas leur cotisation annuelle. De telle sorte que les personnes que nous avons interrogées sont plutôt des personnes convaincues, désireuses de poursuivre leurs activités dans le SEL. Il aurait été intéressant d'interroger quelques membres partis parce que mécontents, ou parce que n'ayant pas trouvé dans le SEL la réponse à leur quête personnelle. Cela nous aurait peut être donné une autre vision sur les motivations de ceux qui restent et ceux qui partent, mais le temps limité ne nous a pas permis de le faire.

Par ailleurs, la taille plutôt réduite de l'échantillon pourrait nous donner une idée biaisée de ce qui se laisse réellement entrevoir dans le SEL. Sur une population d'environ 250 membres, 16 réponses ont été recueillies, soit un taux de réponse de 6,4%. Ce taux nous paraît un peu limité par conséquent nous avons conscience que les résultats décrits ici ne sauraient être généralisés qu'avec prudence et circonspection.

D'un autre côté, beaucoup de membres du SEL nous ont demandé pourquoi nous n'avons pas donné à l'ensemble des membres la possibilité de répondre aux questions. Si les répondants ont apprécié le fait de prendre part à une telle enquête, et donc accepté le fait que leurs réponses puissent être utilisées dans un travail universitaire, elles auraient apprécié un retour dans le sens inverse, c'est-à-dire que cette étude puisse aussi être utilisée par le SEL lui-même comme document autocritique pour voir ce qui ne va pas et essayer d'améliorer ce qui pourrait l'être.

### Les difficultés rencontrées

Nous n'avons pas rencontré de difficultés majeures, si ce n'est le fait de trouver des membres désireux de répondre à nos questions. Certains de nos courriers



électroniques de même que les rappels qui ont suivi sont restés sans suite, n'eut été l'aide d'un des membres. En effet, cette personne a pris l'initiative de contacter six autres membres pour les encourager à participer à notre enquête, et grâce à cette initiative cinq volontaires se sont déclarés soit un taux de réponse de 83%, bien au dessus de celui que nous avons obtenu. Sans cette aide très appréciée, il nous aurait été difficile d'avoir les seize réponses qui ont constitué le terreau de notre travail.

### **Conclusion**

Au terme de ce travail de recherche sur une initiative aussi singulière que le SEL, nous éprouvons une grande satisfaction. Notre questionnement de départ était de savoir si dans un contexte de crise généralisée, les initiatives citoyennes pouvaient offrir un rempart consistant face au délitement du lien social. Nous avons choisi comme approche d'analyse de la crise l'effritement du salariat d'après les travaux de Robert Castel, car dans notre société moderne, l'emploi est devenu le fondement du lien social.

Concernant le cadre de notre travail, il s'est avéré que les initiatives citoyennes étaient trop nombreuses et trop diversifiées pour constituer un cadre unique de recherche. Il a fallu faire des choix et ils n'ont pas été aisés. Il nous fallait dans un premier temps identifier l'initiative à même de nous fournir des informations pertinentes et en rapport avec notre sujet, entre les repairs-cafés, les habitats groupés, les SEL, etc. Une fois les initiatives de type SEL identifiées comme étant les plus appropriées, il a fallu décider lequel des SEL allait constituer le terrain d'études et après quelques contacts auprès des SEL de quartier tels que ceux de St Gilles, d'Ixelles et de Uccle, notre choix définitif s'est porté sur les SEL bruxellois : le BruSEL et le SELouverture qui s'étendent sur les 19 communes de la ville.

La période d'observation participante en immersion dans les deux SEL de notre choix nous a permis de comprendre que notre intérêt devait se porter non pas sur le SEL en tant que structure, mais sur les échanges qui ont lieu dans les SEL. C'est pourquoi notre problématique a été reformulée comme suit : Dans un contexte de salariat fragilisé, les échanges à l'œuvre dans les SEL sont-ils à même de créer ou de renforcer le lien social ? Les cas du BruSEL et du SELouverture.

Les résultats recueillis semblent indiquer une corrélation entre la participation au SEL et le lien social. Par conséquent, notre enquête de terrain confirme de manière partielle notre hypothèse selon laquelle les échanges qui se déroulent dans les SEL sont à même de renforcer le lien social. Cette confirmation est partielle d'abord parce que le contexte de salariat fragilisé n'a pu être vérifié au niveau des individus. Les personnes rencontrées n'étaient pas spécifiquement impactées par la crise du salariat, bien que toute la société subisse de manière directe ou indirecte les effets de cette crise et les mutations sociales qu'elle engendre. Le profil type de personne rencontrées est à majorité féminin, possédant un bon niveau d'études et étant encore en activité professionnelle. Les principaux thèmes qui ont été évoqués lors de notre enquête sont les suivants : le lien comme conséquence des échanges, le respect des individualités, le désir d'égalité et la dissidence économique.

De l'avis général de nos répondants, le lien social est reconnu comme étant important et capable d'être tissé ou d'être renforcé dans les SEL. Mais il est important de noter que deux tendances se sont dégagées par rapport à la question du lien social. Il y a d'une part ceux qui viennent au SEL pour chercher du lien, et d'autre part ceux qui viennent pour échanger et partager mais qui ont quand même besoin du lien pour servir de support à leurs échanges. Pour ces derniers le SEL constitue un rempart économique avant d'être un support au lien social. Néanmoins, des deux cotés, l'importance du lien est clairement affirmée car le lien subsiste à l'échange. Ainsi, si les membres du BruSEL et du SELouverture apprécient le fait que du lien se crée entre eux, la plupart affirme que le but n'est pas de créer du lien mais de faire des

échanges, de partager, de donner et de recevoir sur des bases autres que marchandes. Il s'exprime dans les SEL ce qu'Alain Caillé et Jacques Godbout ont nommé *la valeur lien*. Nos résultats invalident (encore une fois) la thèse utilitariste selon laquelle l'homme serait à la recherche permanente de son intérêt personnel. Dans le SEL, on découvre *l'Homo donator, régi non par l'appât du gain comme l'Homo œconomicus mais par l'appât du don*<sup>81</sup> ou encore par l'appât de l'échange.

Le respect des libertés et des individualités est apparu comme le deuxième point important. Si l'importance des valeurs humaines d'entraide et de solidarité a été rappelée à plusieurs instances, les membres tiennent à ce que leur liberté soit respectée lors des échanges. Le lien d'association qui se donne à voir est un lien « *entre individus libres de leurs biens et de leur personne* »<sup>82</sup>. Ils décident seuls de quoi, de quand et de comment ils se mettent en relation.

Le thème de l'égalité a lui aussi été évoqué de manière constante. Dans les SEL, la qualification et la profession importe peu, une heure est égale à une heure et c'est valable pour tout le monde, sans distinction aucune. Cet idéal d'égalité est affirmé et vécu dans un esprit de solidarité qui défie parfois l'entendement de l'homme moderne habitué à se distinguer par sa position salariale ou par ses diplômes. Si la cohésion sociale représente un sujet de questionnement depuis Platon, le lien social lui-même est en constante évolution. Il est passé du lien communautaire au lien d'association, c'est-à-dire non plus un lien donné, mais un lien qui fait sens aux réalités propres des individus qui se conçoivent comme libres et égaux. Un individu nouveau apparaît dans le SEL, *l'homo aequalicus*.

---

<sup>81</sup> Caillé A., 2006. De l'anti-utilitarisme, Anniversaire, bilan et controverses, Revue du MAUSS n0. 27, p. 17

<sup>82</sup> Castel R., Op. cit., 1999, p. 754

Enfin la dissidence économique a aussi été soulignée comme primordiale et l'adhésion au SEL manifeste bien le désir de sortir de la logique économique dominante. Il se passe un peu comme une révolution silencieuse, certes encore marginale mais bien réelle dans une société ébranlée par la crise que constitue la *nouvelle question sociale*. Dans cette dissidence apparaissent des éléments connus mais perçus et vécus sous un jour nouveau. Le mode d'acquisition de services et des biens est désormais l'échange et non plus l'achat; Le moyen de paiement est désormais le temps au lieu de la monnaie sonnante et trébuchante des économistes.

Les associations ont souvent été les lieux de détection et de traitement de problèmes sociaux avant l'institutionnalisation par les pouvoirs publics, et les SEL s'inscrivent bien dans ce mouvement. Ils se posent comme une invitation à oser face à cette crise qui parait pour l'instant sans issue.

## **Bibliographie**

### **Ouvrages**

Aglietta, Michel & Brender Anton, 1984, *Les métamorphoses de la société salariale*, La France en projet, Edition Calmann-Levy.

Arendt, Hannah, 1994. *La condition de l'homme moderne*, Paris, Edition Pocket.

Becker H. S., Les ficelles du métier. Comment conduire sa recherche en sciences sociales, Edition la découverte, 202, p. 240, total 345

Caillé, Alain, 2005. *Don, intérêt et désintéressement. Bourdieu, Mauss, Platon et quelques autres*, Paris, La Découverte « Recherches/MAUSS ».

Castel, Robert, 1999. *Les métamorphoses de la question sociale : une chronique du salariat*, collection Folio, Edition Gallimard.

Castel, Robert, 2003. *L'insécurité sociale. Qu'est ce qu'être protégé ?* Editions du Seuil et de la République des Idées.

Castel, Robert, 2013. *La montée des incertitudes , Travail protections statut de l'individu*, Edition Point.

Decoufle, André-Clément & Maruani, Margaret, 1987, *Pour une sociologie de l'emploi*, Revue française des affaires sociales, 3, juillet-septembre.

Durkheim, Emile, 1991. *De la division du travail social*, Edition Quadrige.

Godbout, Jacques, 2000. *Le don, la dette et l'identité : Homo donateur vs. homo æconomicus*, Paris Edition La Découverte/Mauss.

Godbout, Jacques & Caillé Alain, 1992. *L'esprit du don*, Paris, Edition La Découverte.

Gorz, André, 1988. *Métamorphoses du travail*, Editions Galilée.

Laacher, Smaïn, 2003. *Les SEL: une utopie anticapitaliste en pratique*, Edition la dispute.

Meda, Dominique, 2004. *Le travail*, Que sais-je, Paris, Edition Presses Universitaires de France.

Meillassoux, Claude, 1999. *Terrains et théories*, Editeur : Page Deux

Moreau de Bellaing, Louis, 2005. *Don et Echange, Legitimation III*, édition l'Harmattan.

Papilloud, Christian, 2002. *Le don de relation, Georges Simmel, Marcel Mauss*, Edition l'Harmattan.

Paugam, Serge, 2008. *Le lien social, Que sais-je*, Paris, Edition: Presses Universitaires de France, 2008

Quivy Raymond. & Van Campenhoutd Luc, 2011. *Manuel de recherche en sciences sociales*, Paris, Edition Dunod (4e édition).

Prouteau, Lionel, 2000. *Economie du comportement bénévole, théorie et études empirique*, Edition Economica, Paris.

Rosanvallon, Pierre, 1995. *La nouvelle question sociale : repenser l'État-providence*, Edition Seuil.

Rist Gilbert, 1998., *Pratiques de la dissidence économique, réseaux rebelles et créativité sociale*, sous la dir. De Preiswerk Y. et Sabelli F., PUF, Nouveaux Cahiers de l'IUED collection enjeux.

Racine Luc, 1979. *Théories de l'échange et circulation des produits sociaux*, Les Presses de l'Université de Montréal, Montréal

Servet, Jean Michel, 1999. *Une économie sans argent*, Edition Seuil.

Sue, Roger, 2001. *Renouer le lien social: liberté, égalité, association*, Paris, Edition Odile Jacob.

Testart, Alain. *Critique du don. Étude sur la circulation non marchande*. Paris, Syllepse, 2007.

### **Articles de revues**

Blanc Jérôme, 1998. “*Les monnaies parallèles : évaluation et enjeux théoriques du phénomène*”. In: Revue d'économie financière. N°49, 1998.

Blanc Jerome, “*Silvio Gesell, Socialiste Proudhonien et Réformateur Monétaire*”, Centre Auguste et Leon Walras, Document de travail no, 253, octobre 2002

Blanc Jérôme et Fare Marie, “ *Les monnaies sociales en tant que dispositifs innovants : une évaluation* ” Innovation, 2012/2, no. 38

Caillé Alain, 2006. *De l’anti-utilitarisme, Anniversaire, bilan et controverses*, Revue du MAUSS n0. 27.

Castel Robert, “*La citoyenneté sociale menacée* ”, Cités 3/ 2008 (n° 35).

Castel Robert, “*Salariat ou revenu d’existence ? Lecture critique d’André Gorz*, La vie des idées.fr, 6 décembre 2013.

Donzelot Jacques, *Refonder la cohésion sociale* ”, Revue Esprit, 2006/12.

Hamzaoui Mejed, “ *Question sociale et fragilisation du lien social* ”, revue Empain, 2007, no. 66.

Huber Bob, “*L’intégration sociale : un agenda pour la recherche et l’intervention*”, Revue internationale des sciences sociales, 2003/3 n° 177.

Mandin David, in “ *Monnaie et reconnaissance culturelle comme formes de contestations symboliques* ”, Sociétés 2/ 2004 (no 84)

Meda Dominique, “*Centralité du travail, plein emploi de qualité et développement humain*”, Cités, 2001/4 n0. 8.

Pasquier Sylvain, “*Le lien associatif et interassociatif*”, Revue du MAUSS 2/2005 n. 26

Rhein Catherine, “*Intégration sociale, intégration spatiale*”, L’Espace géographique3/ 2002 (tome 31).

Simeon Ophélie, “*Robert Owen, père du socialisme britannique* ”? La vie des Idées, 4 septembre 2012

## Annexe 1 : Grille d'entretien

### Les axes de recherche

- 1- L'adhésion (pour nous renseigner sur les attentes sociales des adhérents)
- 2- Les échanges (vérifient t-il la notion de don-contre don)
- 3- Les relations humaines (la primauté du lien sur le bien)
- 4- Valorisation des ressources individuelles (autre que selon le model marchand)

Axe 1 : l'adhésion (les motifs d'adhésion qui pourraient nous renseigner sur les attentes sociales des membres en matière de sociabilité)

- 1.1- Qu'est ce qui a motivé votre adhésion au SEL?
- 1.2- Que trouvez-vous dans le SEL que vous ne trouvez pas ailleurs ?
- 1.3- Pensez-vous que le SEL est porteur de quelque chose de singulier, de différent ?
- 1.4- Croyez-vous que les SEL pourraient impulser des mutations dans la société ?

Axe 2 : Les échanges (vérifient t-il la notion de don-contre don)

- 2.1- Lorsque vous échangez dans les SEL, espérez-vous recevoir en retour quelque chose de la personne avec qui vous avez échangé?
- 2.2- Continuerez-vous à rendre service dans le SEL si vous ne recevez rien au bout de quelques temps ?
- 2.3- Pensez-vous que les échanges devraient être plus contrôlés pour éviter les abus ?

Axe 3 : Les relations humaines (la primauté du lien sur le bien)

- 3.1- Pensez-vous que le SEL est un moyen de faire de nouvelles rencontres ?
- 3.2- Un service ou un bien obtenu dans le SEL a-t-il plus de valeur que s'il avait été acquis contre de l'argent ?
- 3.3- Le fait de rencontrer les autres membres du SEL vous paraît-il important ?



#### Axe 4 : Valorisation des ressources individuelles

- 4.1- Pensez-vous que le SEL contribue à l'épanouissement personnel de ses membres ? Si oui, de quelle manière ?
- 4.2- Avez-vous déjà eu l'occasion d'utiliser ou d'échanger des services ou des compétences qui en dehors du SEL seraient inutilisés ?
- 4.3- Vous sentez-vous plus utile en rendant service dans le SEL ?

#### Caractéristiques socioprofessionnelles de l'interviewé

Quelle est votre tranche d'âge (- de 25 ans, de 25 à 45 ans, 46 et plus)?

Quel est votre niveau d'études (secondaire, universitaire, autre) ?

Quelle est votre situation de vie ? Vivez-vous seul, en collocation ou en famille?

Quelle est votre occupation actuelle (en activité, à la retraite/préretraite, au chômage) ?

Souhaitez-vous ajouter des commentaires par rapport à la présente étude sur la contribution des SEL au lien social ?